

---

---

# MÉMORIAL

## DES

### SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Treizième séance – Lundi 7 octobre 2002, à 17 h

**Présidence de M. Alain Comte, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. André Hediger*, maire, *M. Alain Vaissade*, conseiller administratif, *M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Bovier*, *M. Georges Breguet*, *M<sup>me</sup> Sophie Fischer*, *MM. Jean-Marie Hainaut*, *François Henry*, *M<sup>me</sup> Vanessa Ischi Kaplan*, *M. Jean-Pierre Oberholzer*, *M<sup>mes</sup> Melissa Rebetez* et *Alexandra Rys*.

Assistent à la séance: *M. Christian Ferrazino*, vice-président, *MM. Pierre Muller* et *Manuel Tornare*, conseillers administratifs.

#### CONVOCATION

Par lettre du 25 septembre 2002, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 7 octobre, mardi 8 octobre et mercredi 9 octobre 2002, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** Je donne la parole à M<sup>me</sup> Eberle pour la lecture de la lettre de démission de M. Sandoz.

*Lecture de la lettre:*

Genève, le 30 septembre 2002

Monsieur le président,  
Chères et chers collègues,

C'est avec un certain pincement au cœur que je me vois contraint de vous adresser ma démission du Conseil municipal de la Ville de Genève, cela avec effet au 7 octobre 2002, jour où, je l'espère, mon remplaçant prêtera serment.

Mes problèmes de santé m'obligent à prendre cette décision. Je le regrette, j'avais été élu dans le but de défendre les plus démunis, les rejetés de cette société pour qui le profit constitue le maître mot.

Je suis convaincu que le groupe du Parti du travail continuera cette politique à laquelle je crois, celle de se mettre du côté du plus faible et du plus vulnérable.

Ces trois années passées au sein de ce Conseil m'ont permis des échanges intéressants et je n'oublierai pas ceux qui m'ont fait l'amitié de me tendre la main.

En souhaitant à ce Conseil une bonne fin de législature, je vous adresse, Monsieur le président et chers collègues, mes salutations les meilleures.

*Alain-Georges Sandoz*

**Le président.** Merci, Madame Eberle, je vous donne également la parole pour la lecture d'une seconde lettre concernant le rapport P-63 A.

*Lecture de la lettre:*

Genève, le 27 septembre 2002

Monsieur le président,

Malgré le fait que notre pétition P-63 demandant le retrait de l'autorisation d'agrandissement du Restaurant L'Eléphant soit pendante devant le Conseil municipal (point 54 de l'ordre du jour des 7, 8 et 9 octobre prochain), nous avons été extrêmement surpris par un commencement brutal des travaux ce mercredi 25 septembre en début d'après-midi.

Nous nous sommes rendus sur place, un peu affolés, et avons demandé aux ouvriers s'ils disposaient de l'autorisation requise. Ils n'ont pas pu la produire et les travaux de percement de la porte entre le numéro 8 et 10, rue Goetz-Monin se sont arrêtés.

Nous avons, de bonne foi, cru que notre pétition avait un effet suspensif et, à la lecture du rapport P-63 A, nous avons été frappés par la remarque au milieu de la page 3: «Aux dernières nouvelles de ce jour, le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) aurait déclaré que l'autorisation a été suspendue.»

Nous avons confiance dans les pouvoirs publics pour trouver une solution négociée aux problèmes que nous connaissons avec cet établissement. C'est dans ce sens que nous avons établi en juin un protocole d'accord, suite à une séance de négociation avec la représentante du propriétaire, M<sup>me</sup> V. Hermassi, en présence de M. Jacot, îlotier, protocole auquel l'Eléphant n'a donné aucune suite.

Nous avons ressenti ce début des travaux comme un coup de force et c'est pourquoi nous avons voulu alerter la presse.

Nous espérons vivement que le Conseil municipal saura comprendre l'urgence qu'il y a à traiter la pétition P-63 afin que nous, habitants, sachions à quoi nous en tenir et que le Conseil municipal ne soit pas mis devant le fait accompli.

Malgré le sentiment d'avoir été trahis suite aux événements de mercredi, nous sommes toujours disposés à trouver une solution négociée.

C'est pourquoi nous envoyons copie de cette lettre au Conseil administratif de la Ville, au conseiller administratif responsable de la Gérance immobilière municipale, M. Pierre Muller, et à M<sup>me</sup> Micheline Spoerri, conseillère d'Etat en charge du Département de justice, police et sécurité.

Avant de refermer ce courrier, peut-être jugerez-vous utile, Monsieur le président, d'en faire lecture à la séance du Conseil municipal.

Avec nos respectueuses salutations.

*René Zosso*

**Le président.** Merci, Madame Eberle. Je vous annonce, Mesdames et Messieurs, que les motions d'ordre concernant notre ordre du jour ainsi que les questions orales seront traitées demain à 20 h 30. Je puis déjà vous annoncer qu'il a été demandé que la proposition PR-223 et le rapport PR-185 A, figurant à notre ordre du jour, soient impérativement traités durant cette session. Ces demandes seront donc traitées demain à 20 h 30 avec les autres textes urgents que vous aurez le temps de déposer d'ici à demain 17 h 15.

Je vous annonce enfin que demain il y aura une séance concernant le vote électronique dans cette salle à 14 h. Le bureau y est invité ainsi que les commissaires à la commission du règlement.

### **3. Prestation de serment de M<sup>me</sup> Monique Cahannes, remplaçant M. Roger Deneys, conseiller municipal démissionnaire.**

*M<sup>me</sup> Monique Cahannes est assermentée.*

#### **4. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 5 811 000 francs destiné au renouvellement de certains véhicules spécifiques du SIS durant les années 2002 à 2005 (PR-243).**

##### **1. Préambule**

Le dernier crédit destiné au renouvellement des véhicules du SIS date du 16 juin 1999. Toutes les opérations prévues ont été effectuées et ce crédit pourra être bouclé dès que deux anciennes auto-échelles auront trouvé acquéreur. Il ne portait que sur l'urgence, mais c'est l'ensemble du parc des véhicules du SIS qui a dépassé sa durée de vie pour des moyens de secours. Il est indispensable qu'un rythme de mise à niveau du parc soit réintroduit.

Les engins du SIS sont bien entretenus, mais le nombre d'années et le nombre d'heures de fonctionnement des moteurs diminuent leur fiabilité et les possibilités de revente.

La référence des amortissements pour les véhicules d'urgence est:

- cinq ans pour les voitures et les fourgonnettes légères;
- dix ans pour les ambulances, les fourgons et les tonnes-pompes, les auto-échelles et les véhicules lourds spéciaux.

##### **2. Acquisitions de véhicules et engins prévus de 2002 à 2005**

Ces acquisitions sont prévues au 20<sup>e</sup> programme financier quadriennal (2002-2005), sous la rubrique 73.28, pour un montant de 3 930 000 francs et au 21<sup>e</sup> (2003-2006) sous la rubrique 73.28 pour un montant de 5 958 000 francs.

La présente demande de crédit porte sur l'acquisition de 23 véhicules et 1 berce conteneur pour remplacer:

- 2 grandes-puissances-mousses de 1981      remplacement prévu en 2003
- 2 ambulances de 1990                      remplacement prévu en 2003
- 2 fourgons pompes-tonnes de 1989      remplacement prévu en 2004
- 1 fourgon pompe-tonne de 1994        remplacement prévu en 2005
- 5 voitures pompes-tonnes de 1996      remplacement prévu en 2004 et 2005
- 1 voiture pompe-tonne de 1997        remplacement prévu en 2005
- 3 véhicules traction de 1989 à 1992    remplacement prévu en 2005
- 2 mini-bus de 1986 et 19..              remplacement prévu en 2005

## Augmentation du parc:

- 1 fourgonnette acquisition prévue en 2002
- 2 ambulances acquisition prévue en 2003
- 1 véhicule léger acquisition prévue en 2005
- 1 voiture banalisée acquisition prévue en 2005

## Suppression de:

- 2 fourgons de protection des biens suppression prévue en 2005

**3. Synthèse des critères de choix**

D'une façon générale, les véhicules de secours doivent répondre à divers critères essentiels:

- La performance:

Il s'agit d'optimiser nos véhicules lourds, dont les paramètres sont le poids total du véhicule, la charge utile, le volume de chargement, la capacité des citernes, la puissance et le débit des pompes, la puissance du moteur.

- L'uniformité du parc:

Notre parc de véhicules spécifiques doit être uniforme afin que leur usage, dans les situations de stress, soit acquis de manière sûre par l'ensemble du personnel.

- La fiabilité:

Les véhicules et engins du SIS sont soumis à de fortes sollicitations (départ à pleine charge avec moteur froid).

Les secours doivent être assurés quelles que soient les conditions ambiantes.

- Développement durable:

Les moteurs actuels des poids lourds correspondent généralement aux normes d'émission «Euro 0» nettement plus polluants que ceux répondant aux normes actuelles. Dans l'esprit d'Agenda 21, les véhicules proposés sont aux normes «Euro 3» avec un traitement de l'échappement correspondant à une meilleure conception technique.

Signalons à toutes fins utiles que les nouvelles technologies, qui permettent le respect des valeurs limites des gaz d'échappement selon la norme Euro 4 (valable dès 2006), ne peuvent déployer tous leurs effets pour des moteurs diesel qu'avec du carburant désulfuré.

L'introduction en Suisse de carburants désulfurés est prévue pour 2004. Le parc des véhicules SIS sera en Euro 2 et 3 et pourra utiliser ce type de carburant dès 2005.

# Renouvellement des véhicules 2003-2006

urgence	No vhc	Année	Genre de véhicule	Année	2002	2003	2004	2005	total	reprise
1	54	nouveau	Fourgon 4x4, Sauvetages	0	55000.00				55000.00	
2	11	1981	Grande-puissance mousse	22	450000.00	425000.00			875000.00	10000.00
3	12	1981	Grande-puissance mousse	22	450000.00	425000.00			875000.00	10000.00
4	42	1990	Ambulance	13	140000.00	140000.00			280000.00	10000.00
5	43	1990	Ambulance	13	140000.00	140000.00			280000.00	10000.00
6	45	nouveau	Ambulance	0	140000.00	140000.00			280000.00	
7	46	nouveau	Ambulance	0	140000.00	140000.00			280000.00	
8	15	1989	Fourgon pompe-tonne	15		300000.00	425000.00		725000.00	20000.00
9	16	1989	Fourgon pompe-tonne	15		300000.00	425000.00		725000.00	20000.00
10	1	1996	Voiture état-majior	8			45000.00		45000.00	0.-
11	77	1989	Service technique	16				35000.00	35000.00	0.-
12	71	1976	Fourgon de protection	29				150000.00	150000.00	0.-
suppr	72	1978	Fourgon de protection	27				SUPPRIME	0.-	0.-
13	81	1992	Véhicule tracteur	13				70000.00	70000.00	1000.00
14	82	1989	Véhicule tracteur	16				70000.00	70000.00	1000.00
15	83	1990	Véhicule tracteur	15				70000.00	70000.00	1000.00
16	85	1986	Mini bus	19				75000.00	75000.00	1000.00
17	86	1985	Mini bus	20				75000.00	75000.00	1000.00
18	4	1996	Voiture état-majior	9				45000.00	45000.00	1000.00
19	17	1984	Fourgon pompe-tonne	13			300000.00	425000.00	725000.00	20000.00
20	5	1996	Voiture état-majior	9				35000.00	35000.00	1000.00
21	6	1996	Voiture état-majior	9				35000.00	35000.00	1000.00
22	84	nouveau	service technique	0				30000.00	30000.00	
23	88	nouveau	Groupe instruction	0				50000.00	50000.00	
24	7	1997	Voiture état-majior	8				35000.00	35000.00	1000.00

Moyenne d'age

>3,5 to = 20,2 ans

<3,5 to = 12,9 ans

Montant prévu

vente

Investissements :

1515000.00

2010000.00

1515000.00

1515000.00

1195000.00

1200000.00

1515000.00

40000.00

29000.00

1515000.00

1970000.00

1171000.00

1515000.00

1155000.00

5'811'000.00

1515000.00

40000.00

29000.00

1515000.00

1195000.00

1200000.00

1515000.00

40000.00

29000.00

1515000.00

1970000.00

1171000.00

1515000.00

1155000.00

5'811'000.00

1515000.00

40000.00

29000.00

1515000.00

1195000.00

1200000.00

1515000.00

40000.00

29000.00

1515000.00

1970000.00

1171000.00

1515000.00

1155000.00

5'811'000.00

**4. Procédure d'acquisition**

Pour chaque véhicule ou type de véhicule, un cahier des charges sera établi par le SIS et adressé aux fournisseurs établis en Suisse.

Pour les véhicules lourds, une ouverture des marchés selon accord GATT/OMC sur les marchés publics selon L 6.05.03 chapitre III, sera mise en œuvre.

Les demandes d'offres fixeront également les conditions de rachat des véhicules désaffectés par les adjudicataires.

L'acquisition prioritaire des véhicules sera fournie et installée par l'adjudicataire.

**5. Estimation des coûts**

Pour les véhicules amortis en dix ans:

Prix d'achat	5 195 000
Vente des véhicules remplacés	<u>100 000</u>
Montant net	5 095 000

Pour les véhicules amortis en cinq ans:

Prix d'achat	725 000
Vente des véhicules remplacés	<u>9 000</u>
Montant net	716 000

**6. Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière**

La charge financière nette des véhicules lourds amortis en dix ans, soit 5 095 000 francs, représente, avec un taux d'intérêt annuel de 3,75%, une charge financière annuelle de 620 374 francs.

La charge financière nette des véhicules légers amortis en cinq ans, soit 716 000 francs, représente, avec un taux d'intérêt annuel de 3,75%, une charge financière annuelle de 159 705 francs.

**7. Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre**

Service d'incendie et de secours.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

*PROJET D'ARRÊTÉ I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinea 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 5 095 000 francs destiné au renouvellement de certains véhicules spécifiques du SIS durant les années 2002 à 2005.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 095 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2003 à 2012.

*PROJET D'ARRÊTÉ II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinea 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 716 000 francs destiné au renouvellement de certains véhicules spécifiques du SIS durant les années 2002 à 2005.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 716 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2003 à 2007.



















































**La proposition est renvoyée à la commission des finances sans débat de préconsultation.**

- 5. Rapport d'activité 2001 de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique (Fondetec) (D-32).**













































**Le président.** Concernant ce rapport, nous avons reçu la motion préjudicielle M-327 de M. Jean-Marc Froidevaux: «Comment avait-on dit qu'on ferait? (Fondetec)».

*PROJET DE MOTION PRÉJUDICIELLE*

Considérant:

- l'arrêté N° 170 voté par le Conseil municipal le 15 avril 1997 déterminant les conditions de création et de fonctionnement de la Fondetec dont des extraits sont reproduits ci-après:

«*Art. 6.* – Les coûts de fonctionnement annuels sont limités à 1,7% du capital de dotation. Ils sont prélevés sur le capital. (...) La relation bancaire privilégiée de la fondation est la Banque cantonale de Genève.

«*Art. 7.* – Le rapport d'activité annuel, les comptes et le budget de fonctionnement sont soumis au Conseil municipal pour approbation.»

«*Art. 9.* – Les statuts de la fondation sont annexés ci-après. Demeurent réservées les éventuelles modifications de forme rendues nécessaires pour la rédaction de l'acte constitutif définitif.»

«*Art. 13.* – Au terme de chaque législature, une évaluation de l'action de la fondation est effectuée et soumise pour approbation au Conseil municipal.

«*Art. 14.* – Le Conseil municipal peut requérir de ses représentants la dissolution de la fondation.» (*Mémorial* N° 43, 154<sup>e</sup> année);

- que la Fondetec paraît avoir fait fi de certaines conditions qui avaient été établies, par exemple la règle de limitation des dépenses et celle de la relation privilégiée avec la Banque cantonale de Genève;
- que ni les comptes ni le budget de fonctionnement ne sont présentés au Conseil municipal, mais, peut-être, à sa commission des finances;
- que, quoique nous soyons au terme de cette législature, une appréciation objective de l'activité de la Fondetec ne nous est pas proposée à l'examen;
- que, afin d'apaiser les conflits existants ou de prévenir de nouveaux conflits, il convient d'examiner la nécessité alternative de modifier les statuts de la Fondetec ou d'en exiger la stricte application,

le Conseil municipal invite la commission des finances à:

- requérir à bref délai de la Fondetec son évaluation d'activité relative à cette première législature (art. 13 de l'arrêté N° 170);
- examiner la conformité de la gestion avec les arrêtés du 15 avril 1997, en particulier en ce qui concerne la gestion de ses coûts de fonctionnement et la

transparence de sa gestion (art. 6, 7 et 9 de l'arrêté N° 170), et à présenter un rapport sur cette question;

- faire toutes propositions utiles de modification des statuts de la Fondetec à soumettre au Conseil municipal sous la forme d'un projet d'arrêté (art. 14 de l'arrêté N° 170).

**Le président.** Je passe la parole à M. Froidevaux pour qu'il développe sa motion.

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** Merci, Monsieur le président. Je ne développerai pas longuement ma motion, dans la mesure où je crois qu'elle s'explique d'elle-même. La Fondetec a pris des engagements vis-à-vis du Conseil municipal, notamment un engagement précis au terme de la législature, celui de fournir une évaluation de son activité, objective. Je m'attendais à trouver ce document avec le rapport de la Fondetec, il n'y est pas, et c'est l'occasion de rappeler à la Fondetec cette obligation-ci et d'autres obligations auxquelles elle a pris l'habitude – à tort ou à raison, je ne porte pas de jugement – de se soustraire. C'est la raison pour laquelle je propose que la commission des finances requiert notamment de la Fondetec – car ce point est le plus important – le rapport de législature promis à l'occasion de notre délibération du 15 avril 1997 instituant la Fondetec, rapport qui constituait, disait-on à l'époque, la pierre fondamentale qui devait permettre de savoir si cet instrument avait donné satisfaction et à quelle condition l'exercice se renouvelait. Je vous remercie d'accueillir favorablement cette motion.

#### *Préconsultation sur la motion préjudicielle*

**M. Jacques François (AdG/SI).** Je viens de lire la motion préjudicielle proposée par M. Froidevaux et il ne fait pas de doute que nous l'accepterons très volontiers. J'aimerais dire plusieurs choses en ce qui concerne son renvoi en commission. Je trouve, et c'est pour cela que la motion préjudicielle de M. Froidevaux est intéressante, que la procédure employée ici fait partie de ce que j'appellerai les anomalies municipales. En effet, quel pourra être le travail de la commission des finances puisque, vous le savez, son rapport ne débouchera sur aucune décision, aucun vote, et que les intéressés pourront se moquer hardiment des conclusions et des débats de la commission?

Cela dit, en ce qui concerne la Fondetec, la procédure employée aujourd'hui n'est pas qu'une simple anomalie, elle est le résultat de manipulations illégitimes

des statuts de la Fondetec. Je suis obligé de vous rappeler certains articles de l'arrêté constitutif de cette fondation et des statuts qui ont été votés par notre Conseil municipal le 15 avril 1997. L'article 7 de l'arrêté précise que «le rapport d'activité annuel, les comptes et le budget de fonctionnement sont soumis au Conseil municipal pour approbation». Cette disposition se retrouve dans l'article 6 des statuts. D'autre part, dans les mêmes statuts, l'article 11 stipule que «le conseil de fondation, après approbation du Conseil municipal, peut soumettre à la décision de l'autorité de surveillance des propositions de modification des statuts». Or, Mesdames et Messieurs, les statuts ont été profondément modifiés, mais personne dans ce Conseil n'a été saisi de la moindre proposition de modification. Et par le plus grand des hasards, bien sûr, ce qui a disparu des nouveaux statuts, c'est la nécessité d'approbation des comptes et du budget de fonctionnement. Autre exemple de comportement inacceptable: l'article 6 de l'arrêté municipal stipule que «les coûts de fonctionnement annuels sont limités à 1,7% du capital de dotation de la fondation, ils sont prélevés sur son capital». Le compte est simple: 1,7% de 20 millions de francs, cela fait 340 000 francs. Or, dans le rapport qui vous est soumis, vous trouverez des frais de fonctionnement pour plus de 530 000 francs, dans la plus pure illégalité.

Alors, une fois encore, on va nous dire que tout est légal, en nous mettant sous le nez différents rapports du contrôle de fondation et du Contrôle financier de la Ville. J'ai lu attentivement ces rapports: jamais ils n'entrent sur le débat de fond, ils disent en gros qu'étant donné les statuts actuels, tout va bien. Or, Mesdames et Messieurs, ce qui ne va pas, ce sont précisément les statuts actuels. A propos de ces rapports, je demande formellement que le dernier rapport du Contrôle financier de la Ville soit remis en même temps que le rapport annuel à la commission des finances. Deux mots encore au sujet du rapport qui vous est soumis: il est intéressant de constater qu'il est tenu compte de deux critiques fondamentales faites par M. Mouhanna et qui lui valent actuellement une assignation en justice. D'une part, les pertes de change ont réintégré le rapport et, d'autre part, des provisions pour plus de 2 millions de francs ont été faites. Même si elles sont inférieures à ce qu'il faudrait, notons qu'il y a du progrès, que M. Mouhanna a fait un bon travail et qu'il a finalement obtenu gain de cause.

Je dois dire que je ne comprends simplement pas l'acharnement mis par la Fondetec à échapper au contrôle municipal et je dois dire que cet acharnement me laisse plus que songeur. Ce que je viens de dire, M. Mouhanna, représentant du Conseil municipal, l'a dit à la commission des finances et également à la commission de surveillance des fondations. Pour cela, il se retrouve au tribunal, accablé d'une plainte en diffamation émanant du directeur et du président de la Fondetec. Vous l'avez peut-être d'ailleurs lu dans les journaux, une troisième plainte vient d'être déposée par le conseil de fondation lui-même. Alors là, nous ne sommes pas dupes et nous avons compris la manœuvre: il s'agit simplement de faire payer

les frais d'avocats des procès par la Fondetec, c'est-à-dire par l'argent du contribuable que vous avez vous-même voté. C'est la raison pour laquelle, pour une simple question d'équité, je déposerai à la fin de cette session une motion, la M-331, demandant au Conseil administratif de prendre en charge les frais de justice de M. Mouhanna, puisqu'il n'est rien d'autre que le représentant du Conseil municipal et qu'il se trouve, à cause de son travail correctement fait, dans la situation actuelle. Aurai-je moi aussi, Mesdames et Messieurs, un procès pour l'avoir dit ce soir? Eh bien, lisons la presse de demain! Cela dit, soyons plus sérieux: mon groupe votera bien sûr le renvoi en commission, où il compte bien faire entendre son point de vue, car il n'aura de cesse de faire des propositions pour que la Fondetec revienne dans la légitimité municipale, pour que sa gestion redevenue acceptable et, finalement, pour chercher si nécessaire des responsabilités dans cette affaire. (*Applaudissements nourris.*)

**M. Didier Bonny** (DC). Je ne vais pas allonger ce débat inutilement, étant donné que ce problème retournera une nouvelle fois à la commission des finances. Je crois que cette fois-ci le travail doit être fait totalement et jusqu'au bout. La motion préjudicielle de M. Froidevaux donne l'occasion à la commission des finances de se saisir de ce problème des statuts, chose qu'elle ne peut pas faire quand elle reçoit simplement les rapports de la Fondetec. Comme l'a dit M. François, ceux-ci ne réclament qu'une approbation qui ne débouche même pas sur un vote. Donc, effectivement, avant la fin de cette législature et afin que nous puissions recommencer d'un bon pied avec la prochaine, réglons définitivement le problème de la Fondetec, voyons ce qui a été fait, ce que nous pouvons encore faire et ainsi, dès juin 2003, nous pourrons repartir sereinement.

**M<sup>me</sup> Michèle Ducret** (R). Je ne veux pas allonger le débat non plus, mais je voudrais simplement exprimer l'opinion du groupe radical, qui votera la motion préjudicielle concernant la Fondetec, dans un souci de parfaite transparence. En revanche, s'agissant de la proposition que vient d'exprimer M. François concernant le financement des frais de justice de M. Mouhanna par le Conseil administratif, il est bien évident que nous nous y opposerons.

**M. Pierre Losio** (Ve). En ce qui nous concerne, nous avons donc pris connaissance du texte de M. Froidevaux, et je ne comprends pas très bien en quoi cette motion est préjudicielle puisque la commission des finances aurait de toute façon fait ce travail. La dernière fois, nous n'avons effectivement pas abordé le problème des statuts, car d'autres questions plus précises se posaient sur les comptes, sur la façon de prendre en considération les emplois créés, à savoir s'il

s'agissait de véritables emplois créés, ou d'emplois sauvés, nouveaux ou conservés. Dans le texte que nous soumet ici M. Froidevaux, à mon sens, il n'y a rien qui soit véritablement préjudiciel, puisque la Fondetec a encore quelques mois pour rendre le rapport évoqué par l'article 13 de l'arrêté constitutif. Cela dit, il serait peut-être utile que nous recevions bientôt le rapport de notre commission des finances sur le rapport d'activité 2000, car nous ne l'avons pas encore vu arriver.

Alors, il y a des choses qui vont sans dire, mais peut-être que, pour la meilleure des transparences, cela va mieux en les disant. Je ne vois personnellement pas comment la Fondetec pourrait se soustraire à l'obligation de remettre un rapport, je ne doute pas qu'elle le fera et je ne doute pas non plus que la commission des finances fera le travail qui est demandé, je pense qu'elle l'aurait fait de toute façon. Cela ne nous pose donc pas véritablement de problème.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno (S).** Mon intervention ira dans le sens de celle de M. Losio. Effectivement, je suis moi aussi commissaire à la commission des finances et j'avoue que je suis un peu étonnée par le texte de M. Froidevaux, d'abord parce que la motion n'a rien de préjudiciel à mon sens, ensuite parce que le rapporteur du rapport à venir sur la Fondetec n'est autre que M. Oberholzer, qui fait partie du même parti que M. Froidevaux. Je pensais donc que, dans une saine transparence et communication au sein du Parti libéral, M. Froidevaux aurait dû connaître exactement l'exercice auquel nous nous sommes livrés au sein de la commission des finances. En l'occurrence, l'ensemble des choses demandées par la motion sera fait lors du renvoi des comptes 2001 de la Fondetec en commission des finances, mais en plus je tiens quand même à souligner ici que, quand nous avons auditionné les représentants de la Fondetec, on nous a dit que l'évaluation était en cours, que les contrats allaient être signés et qu'il y aurait effectivement une évaluation comme le prévoient les statuts de la Fondetec.

Maintenant, par rapport à la gestion des coûts de fonctionnement et à leur transparence, je peux vous assurer que nous avons fait de nombreuses auditions et que nous avons passé énormément d'heures en commission des finances sur ce sujet. Nous avons tous l'impression au début d'avoir quelque chose de très sulfureux, de très intéressant et de politiquement croustillant à nous mettre sous la dent et, en l'occurrence, cela n'a pas été le cas. En parlant de transparence financière et de gestion, on nous a expliqué qu'il y avait eu sept contrôles de la Fondetec, trois du Contrôle financier de la Ville, quatre de l'organe de surveillance qui dépend du Canton, et que, par sept fois, on n'avait rien trouvé. Alors, je veux bien qu'on continue à se pencher sur la transparence de sa gestion et sur la gestion de ses coûts de fonctionnement. Nous l'avons toujours fait, et cela d'une manière particulièrement attentive lors de l'analyse des comptes 2000. Il est clair que nous le ferons pour les comptes 2001 et je peux vous assurer que, si là était l'objet de

cette motion préjudicielle, nous n'avons rien trouvé de croustillant, de sulfureux à nous mettre sous la dent et à pouvoir déclamer à longueur de minutes devant vous lorsque M. Oberholzer aura rendu son rapport, ce qui, j'espère, sera le cas tout prochainement.

Donc, pour nous, Parti socialiste, il n'y a aucun problème à renvoyer cette motion en commission des finances: nous la traiterons, de toute façon nous l'aurions fait et, pour une bonne partie, nous l'avons déjà fait lors de l'examen des comptes 2000. Je ne sais pas s'il faut vraiment vous remercier de cette motion, Monsieur Froidevaux!

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** Il n'y a pas eu de débat sur la préjudicialité de la motion, donc je ne sais pas si je dois vraiment m'exprimer sur ce point, mais je tiens à vous dire que cette dernière découle de l'identité de motif. Renvoyer les comptes, c'est aussi rappeler le mandat à la commission des finances. Bien sûr, cette commission était parfaitement capable de proposer ce texte elle-même, mais pour répondre en particulier à M. Losio ou à M<sup>me</sup> Salerno, je dirai que cette motion donne un peu plus d'autorité à la commission des finances pour pointer ce qui est dû, et ce rapport d'évaluation l'est particulièrement. Alors, on nous dit bien sûr qu'il est en cours et qu'il va venir, mais, à mes yeux, c'est un acte de foi qui est prononcé là, car rien ne permet de penser que ce document, qui est attendu et dû, est véritablement en cours. Ce qui est certain, c'est que nous pouvions tous nous attendre à trouver ce rapport d'évaluation en complément du rapport d'activité, mais il n'y était pas! Il m'a donc paru utile, à l'occasion de ce débat, de le demander par le biais d'une très gentille motion préjudicielle, qui n'accable ni n'accuse personne.

Cela étant dit, Madame Salerno, vous dites qu'il n'y a rien à dire sur la Fondetec. Vous avez manifestement été en vacances pendant tout l'été, parce qu'à nouveau, sans m'étendre, je rappellerai qu'il y a eu de longs papiers dans les journaux démontrant les violations des statuts auxquelles M. François a fait allusion à l'instant. Il y a eu également, ce qui nous a fait tous rire, ce fameux prêt de quelques millions de francs consenti à la Fondetec en échange d'un permis de séjour devenu entre temps bien inutile puisque, évidemment, accords bilatéraux aidant, ce prêt n'avait plus de sens. Nous avons même entendu le président de la Fondetec ricaner de tout cela en ajoutant qu'il n'avait d'ailleurs même pas reçu cet argent. Franchement, de là à dire qu'il ne se passe rien à la Fondetec! Je crois qu'il suffit de lire la presse pour se rendre compte qu'il ne se passerait rien si les statuts étaient appliqués, mais que, comme ces derniers connaissent des interprétations qui sont celles de l'un ou l'autre responsable de la Fondetec, eh bien oui, malheureusement, il se passe des choses, et il suffit d'ouvrir les oreilles pour le savoir.

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer** (AdG/TP). Je pense que cette motion est réellement préjudicielle. En effet, on s'aperçoit que les statuts ne sont pas respectés, que nous arrivons à la fin de la législature et qu'aucune clarification n'a été faite concernant la modification des statuts sans consultation du Conseil municipal, que nous n'avons pas eu tous les documents demandés et que, si nous suivons le processus habituel de renvoi d'une motion en commission, ce ne sera pas fait avant le mois de janvier, voire février, et nous n'aurons pas de rapport avant la fin de la législature. Il est donc urgent de renvoyer cette motion en commission.

**M. Gérard Deshusses** (S). Préjudicielle ou pas, nous renverrons cette motion à la commission des finances très volontiers. Cela dit, sans perdre un temps qui nous est précieux vu le nombre d'objets que nous avons à l'ordre du jour, il faut rappeler qu'en ce qui concerne l'évaluation qui est demandée à la Fondetec, mes renseignements – et je pense qu'ils sont bons – me font dire que le conseil de fondation, auquel appartiennent des membres de l'ensemble des groupes politiques ici présents, a voté l'argent nécessaire. Il y a donc tout lieu de penser qu'autour du mois de mars cette évaluation sera fournie.

En ce qui concerne le reste des griefs de M. Froidevaux, je dirai que la première des choses à faire est que le rapporteur libéral rende son rapport sur le rapport d'activité 2000 de la Fondetec, de manière qu'on puisse en parler, car en ce moment on est sur une motion préjudicielle, un point c'est tout. Pour le reste, s'il s'agit, Madame Ecuyer, de parler des statuts de cette fondation, il nous appartient d'en parler après que nous aurons reçu ledit rapport. Je vous rappelle qu'ils ont été modifiés dans le cadre légal du Canton et que, par conséquent, il faudrait que ce soit le Conseil administratif lui-même qui fasse des propositions. Certes, dans la motion préjudicielle il est noté qu'il appartient à la Fondetec de proposer des modifications de statut – si elle le veut bien, car ce n'est pas sa tâche première – faute de quoi ce serait à nous de le faire, par le biais de la commission du règlement. C'est chose possible, nous pouvons le faire, mais pour le moment nous n'avons même pas de rapport qui nous en donne l'occasion.

**Mise aux voix, la motion préjudicielle est prise en considération et son renvoi à la commission des finances est accepté à l'unanimité.**

**Mis aux voix, le renvoi du rapport 2001 de la Fondetec à la commission des finances est accepté à l'unanimité.**

Interpellation: passage piétonnier sous le pont du Mont-Blanc

Motion: fonds d'équipement des corps de musique

**6. Interpellation de M<sup>me</sup> Melissa Rebetez: «Pour un accès du plus grand nombre au passage piétonnier sous le pont du Mont-Blanc» (I-70)<sup>1</sup>.**

**Le président.** M<sup>me</sup> Rebetez étant absente, nous reportons une fois de plus ce point de l'ordre du jour... (*Protestations.*)

**M. Gérard Deshusses (S).** Excusez-moi, Monsieur le président, j'étais pris par d'autres occupations que je ne devrais pas avouer ici en plénum: je discutais avec un ami. Simplement, ma collègue M<sup>me</sup> Rebetez n'étant pas là, je vous demande de retirer définitivement cet objet de l'ordre du jour.

**Le président.** Bien, il en sera fait ainsi.

**7. Motion de M<sup>me</sup> Renate Cornu, MM. Guy Dossan et Georges Queloz: «Pour le rétablissement d'un fonds d'équipement des corps de musique» (M-284)<sup>2</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Suite au boucllement du crédit pour les uniformes de onze sociétés de musique (proposition PR-127), le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de rétablir un fonds d'équipement des sociétés de musique, afin de garantir le remplacement régulier des uniformes et la révision, voire le renouvellement des instruments dès que cela se révèle nécessaire.

La réalimentation régulière d'un fonds d'équipement permettra de garantir la pérennité des corps de musique de notre ville.

**M. Guy Dossan (R).** C'est l'étude de la proposition PR-127 dont notre Conseil a voté récemment les conclusions, soit le boucllement du crédit extraordinaire de 1982 pour le renouvellement des uniformes des corps de musique

<sup>1</sup> «Mémorial 159<sup>e</sup> année»: Annoncée, 5274.

<sup>2</sup> «Mémorial 159<sup>e</sup> année»: Annoncée, 6084.

subventionnés, qui a principalement suscité le dépôt de la motion M-284. En effet, dans le domaine de la musique populaire, neuf des corps de musique de 1982 sont encore subventionnés par notre Ville, de même que trois chorales et trois sociétés d'accordéonistes. Si en 1982 le Conseil municipal avait voté près de 750 000 francs, c'était en raison du fait que leur degré d'usure rendait les uniformes indignes de notre ville lors des prestations publiques des sociétés. C'est aussi la raison pour laquelle un fonds de renouvellement des uniformes et instruments avait été simultanément instauré, d'un montant annuel d'environ 150 000 francs permettant de pallier l'usure des uniformes mais aussi des instruments. Il avait paru évident à nos prédécesseurs qu'une fois acquis il serait nécessaire d'entretenir ces équipements, si on ne voulait pas se retrouver dans la position de devoir voter un nouveau crédit extraordinaire très important.

La répartition de la ligne budgétaire de ce fonds de renouvellement était faite par le comité de l'Union genevoise des musiques et chorales, principalement sur la base du nombre de membres actifs de chaque société et du nombre de prestations publiques effectuées prioritairement en ville de Genève, puis en Suisse et à l'étranger, ainsi que du nombre de membres présents lors des prestations en ville de Genève, nombre qui était donné à l'époque par les agents de ville. Cette manière de procéder avantagait entre autres les corps de musique d'enfants, ce qui était parfaitement normal s'agissant de la relève des sociétés d'adultes, en sachant aussi qu'avec une centaine de membres chacune et se produisant beaucoup, les uniformes et instruments s'usaient beaucoup plus vite. Les autres sociétés avantagées étaient bien évidemment celles ayant une grande activité, ce qui était aussi le but de cette répartition. Les sommes distribuées permettaient ainsi de procéder à des réparations courantes d'uniformes et d'instruments, ainsi qu'à l'acquisition de quelques équipements pour des nouveaux membres. Ce fonds de renouvellement, s'il permettait d'assurer le maintien et l'entretien courant de l'existant, permettait aussi et surtout, par une épargne forcée, d'assurer un renouvellement en nombre, voire total, des uniformes lorsque ceux-ci seraient trop usés. Une partie des fonds versés l'étaient en effet sous forme d'épargne forcée, comme je l'ai dit, puisque les sociétés ne pouvaient en disposer qu'avec l'aval du département des affaires culturelles, sur demande écrite et présentation d'offre.

Il faut savoir que la durée d'un uniforme est d'environ quinze ans pour une société d'adultes et huit ans pour une société d'enfants. Il suffit donc de faire un simple calcul. Tous les uniformes ayant été modifiés en 1982, il aurait fallu entreprendre dans le pire des cas un renouvellement vers la fin des années 90, ce qui ne s'est heureusement pas produit. Si cette motion est particulièrement d'actualité, c'est qu'il y a sept ou huit ans – je n'ai pas retrouvé la date exacte – notre Conseil municipal a supprimé la ligne budgétaire du fonds de renouvellement. Cela signifie, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, qu'aujourd'hui, vingt ans

après le vote du crédit extraordinaire, nous avons déjà dépassé de plusieurs années la vie normale d'un uniforme ou d'un instrument, mais cette fois sans la possibilité de recourir en douceur à des renouvellements, puisque l'alimentation systématique du fonds n'existe plus. Si certaines sociétés ont encore une partie du capital de cette épargne forcée, ce n'est plus le cas de la totalité d'entre elles. Je vous rappelle, par exemple, que l'une des sociétés les plus importantes de notre ville, la Musique municipale, soit l'un de nos deux corps de musique officiels, se trouve avoir des uniformes dans un état extrêmement préoccupant et ceci malgré ses appels. Il existe pourtant dans le plan d'investissement quadriennal depuis maintenant de nombreuses années – sept ou huit ans – un crédit d'investissement de 320 000 francs dénommé «Renouvellement des uniformes pour fanfare municipale», crédit qui n'a jamais été présenté à ce Conseil.

Nous risquons donc, si nous n'entreprenons rien rapidement, soit de devoir voter un crédit extraordinaire global extrêmement important qui risque de provoquer des débats fleuves dans cette enceinte, soit de nous résoudre à laisser sortir nos corps de musique dans un état calamiteux, peu digne de notre ville, si ce Conseil renonce à une telle démarche, soit, dans le pire des cas, de laisser mourir nos sociétés de musique, pour la plupart toutes centenaires, puisqu'elles ne pourront plus se présenter en public de manière convenable et digne. Cette motion a donc pour but d'éviter le recours à un crédit extraordinaire global, par le simple rétablissement d'un fonds de renouvellement des uniformes et instruments alimenté annuellement. Avant de nous retrouver dans une situation assez délicate, il paraît donc essentiel que cette problématique soit examinée par la commission des arts et de la culture. Pour conclure, je tiens à ajouter que, si le renvoi en commission est accepté, il serait aussi nécessaire que cette dernière se penche sur le règlement de ce fonds en étendant les bénéficiaires aux chorales et accordéonistes, et non pas seulement aux corps de musique, et en veillant surtout à ce qu'il soit fait mention de la procédure à suivre lorsqu'une société disparaît ou émigre dans une autre commune avec les équipements payés par la Ville de Genève.

**M<sup>me</sup> Renate Cornu (L).** La machine à distribuer les subventions est ainsi faite que les groupes de musique classique ou contemporaine peuvent prétendre à une aide régulière pour assurer leur programme, leur promotion et leur administration. Les fanfares, elles, sont de l'ordre de la musique traditionnelle, dont le répertoire relève davantage d'un patrimoine, pour accompagner les fêtes locales ou régionales, et dont certaines sont appelées à faire des tournées à l'étranger. Les corps de musique dispensent par ailleurs une formation pour assurer la relève et leur identité est marquée par le port d'un uniforme. Cette distinction est inséparable de toute considération de soutien, cela nécessite forcément un renouvellement régulier, notamment pour les plus jeunes interprètes. Il nous paraît dès lors

logique que les collectivités participent à cela, d'autant plus que les fanfares prêtent régulièrement leur concours pour animer de nombreuses fêtes populaires, pour le plus grand plaisir de leur public. Nous recommandons par conséquent d'accepter cette motion et de la renvoyer à la commission des arts et de la culture.

### *Préconsultation*

**M. Daniel Sormanni** (S). Bien entendu, le groupe socialiste est d'accord avec l'idée de renouveler les équipements des fanfares. Je vous rappelle qu'il n'est pas possible de créer des fonds à l'intérieur du budget, puisque cela est interdit par la loi sur l'administration des communes. C'est la raison pour laquelle il y a probablement eu quelques couacs.

Le Conseil administratif doit agir par la voie d'un crédit d'investissement, et non par la voie de création d'un fonds à l'intérieur du budget de fonctionnement, puisqu'il n'est plus possible de garder en caisse pendant quelques années un fonds et ensuite, lorsque c'est nécessaire, de sortir cet argent comme cela se faisait précédemment. Par conséquent, il faut amender la motion dans ce sens-là et demander au Conseil administratif de préparer un crédit d'investissement dans lequel on pourra puiser, une fois qu'il aura été voté par le Conseil municipal, en fonction des nécessités des fanfares et des corps de musique. C'est la forme qui doit être choisie pour respecter la loi sur l'administration des communes. Je suggère donc aux motionnaires de modifier la motion dans ce sens-là et je propose l'amendement suivant:

### *Projet d'amendement*

«Suite au bouclement du crédit pour les uniformes de onze sociétés de musique (proposition PR-127), le Conseil municipal *demande* au Conseil administratif de *préparer un crédit d'investissement pour* l'équipement des sociétés de musique.»

Le deuxième alinéa est supprimé, car il n'a dès lors plus de sens.

Comme cela, on aura d'une part respecté les dispositions de la loi sur l'administration des communes et, d'autre part, réalisé l'objectif premier de la motion qui est d'assurer le remplacement des uniformes des fanfares.

**M. Bernard Paillard** (AdG/SI). Je ne veux rien ajouter sur le fond, pratiquement tout a été dit. Simplement, sur la forme, je crois qu'il suffit de voter le renvoi

en commission, puis cette dernière se déterminera sur la meilleure méthode, c'est-à-dire que nous verrons très probablement en commission que la création d'un fonds n'est pas la bonne manière de procéder. Mais, pour l'instant, on peut renvoyer le texte tel quel, selon nos travaux, et l'amender en commission.

**M. Daniel Sormanni (S).** J'ai fait un amendement et je vais le déposer sur le bureau de façon que ce soit clair. On ne peut pas voter quelque chose qui ensuite ne peut pas être réalisé, empêchant d'atteindre l'objectif. Je vais déposer l'amendement sur le bureau, le temps que je l'écrive, cela prendra juste quelques secondes.

**Le président.** Vous pouvez très bien le proposer en commission...

*M. Daniel Sormanni.* Parce que vous voulez renvoyer cela en commission?

*Des voix.* Ça fait deux heures qu'on le demande!

**Le président.** Monsieur Sormanni, souhaitez-vous quand même déposer votre amendement? Il y a trois mois que cette motion est dans l'enveloppe, Monsieur Sormanni...

*M. Daniel Sormanni.* Oui!

**Le président.** Je fais voter l'amendement de M. Sormanni qui dit ceci: «Préparer un crédit d'investissement pour...» Pouvez-vous vous expliquer, Monsieur Sormanni, cela n'est vraiment pas clair!

*M. Daniel Sormanni.* Je n'ai pas réécrit les dix lignes de l'invite, mais simplement, à la place de la création d'un fonds dans le budget, on dit ceci: «Suite au bouclage du crédit pour les uniformes de onze sociétés de musique (proposition PR-127), le Conseil municipal demande au Conseil administratif de préparer un crédit d'investissement pour l'équipement des sociétés de musique.» Le deuxième alinéa est supprimé, car il n'a plus de sens. Je propose qu'on vote cela sur le siège.

**M. Georges Queloz (L).** Je ne suis pas persuadé que la proposition d'amendement qui nous est suggérée par M. Sormanni soit la meilleure solution, parce qu'elle suppose que l'on change pratiquement tous les uniformes en même temps, au même moment dans l'année qui vient, et ce n'est pas ce que l'on souhaite. Dans le cadre d'une bonne gestion, il convient de prévoir une ligne budgétaire. Il y a des uniformes qui peuvent encore durer une année ou deux et je ne suis pas persuadé qu'avec la solution que nous propose M. Sormanni on puisse procéder ainsi.

**M. Bernard Paillard (AdG/SI).** Je crois que l'amendement de M. Sormanni tombe sous le sens, il a évidemment raison au point de vue de la méthode budgétaire. Je pensais que, du moment où l'on renvoyait la motion en commission, on aurait pu l'y amender. Mais il est vrai que si l'on votait cet amendement sur le siège, on pourrait s'éviter un détour par la commission des arts et de la culture. Donc, j'aimerais que dans l'esprit de chacun il soit clair que, si l'on vote cet amendement, on peut éviter le renvoi en commission et accepter directement ce texte.

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, la proposition de M. Sormanni est un enterrement de première classe en ce qui concerne le fonds de renouvellement des équipements des musiques municipales. Je vous engage donc à ne pas voter cet amendement. Comme il a été dit précédemment par certains préopinants, il faut tout simplement inscrire une ligne au projet de budget 2003, comme cela était le cas précédemment. Vous avez vu que, depuis qu'on a supprimé cette ligne et que l'on essaie de trouver un autre artifice, eh bien, cela fait sept ou huit ans que rien ne se passe. Ici, je remarque d'ailleurs qu'il y avait peu de monde vendredi soir au concert de la Musique municipale et d'autres chorales. Il est regrettable que les conseillers municipaux ne se soient pas déplacés ce soir-là, nous étions trois, deux conseillers municipaux et moi-même. En l'occurrence, les uniformes s'usent et, comme toute chose, à un certain moment il faut les remplacer. Aussi, faites un amendement lors de l'examen du budget 2003 pour créer cette ligne à l'intention de l'Union des corps de musique, de manière que ce soit elle qui puisse, sur la base des demandes des neuf corps de musique de la ville de Genève, ventiler les montants.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Cela fait effectivement sept ou huit ans que l'on attend. Nous avons l'occasion d'arriver à une solution avec l'amendement de M. Sormanni. Le Parti démocrate-chrétien est pour que l'on vote cet amendement sur le siège.

**M. Guy Dossan (R).** Je comprends tout à fait que certains veuillent voter un crédit d'investissement, mais comme M. Muller je pense que c'est un enterrement de première classe. Je l'ai dit tout à l'heure, il y a un crédit d'investissement pour les uniformes de la Musique municipale et cela fait huit ans qu'il est dans le plan financier quadriennal et qu'on attend de le voir arriver. Cela veut dire que, si vous votez le principe d'un crédit d'investissement ce soir, il va rester en attente pendant vingt ans et rien ne va changer. Je ne me fais aucune illusion, je crois que M. Muller a raison: c'est un enterrement de première classe si on vote le principe d'un crédit d'investissement sur le siècle.

**M. Pierre Losio (Ve).** Je crois quand même qu'il faut que nous nous rafraîchissions tous la mémoire. Il y a deux ans, nous nous sommes étripés notamment à propos du budget du département des sports et de la sécurité, parce qu'il y avait dans le budget de fonctionnement des investissements assez épais et que nous souhaitions que tous les investissements dépassant la somme de 10 000 francs soient transférés dans le budget des investissements.

Je ne vois donc pas comment, de manière cohérente, nous pourrions ce soir accepter de voter sur le budget de fonctionnement un crédit qui constitue un investissement et qui n'est pas une machine pour tondre le gazon à 18 000 francs! Il s'agit là d'une somme importante, qui est justifiée à nos yeux. Que cette somme n'ait pas été activée dans les investissements qui figurent dans le plan financier quadriennal, nous en prenons acte, et si le Conseil administratif n'active pas ce crédit concernant le fonds d'équipement des musiques, eh bien, nous déposerons un projet d'arrêté. Respectons une procédure sur laquelle nous avons réussi à nous mettre d'accord il y a deux ans, après des discussions assez homériques.

**M. Robert Pattaroni (DC).** Mon intervention sera d'autant plus simple que nous partageons totalement le point de vue du préopinant. J'ajouterai que l'on peut rassurer M. Muller: il est probable qu'autour de lui ses collègues du Conseil administratif qui sont chargés de cette question auront hâte de faire une proposition, puisque c'est leur rôle.

**M<sup>me</sup> Alice Ecuillon (DC).** Pour répondre à M. Muller qui regrettait que seulement trois conseillers municipaux aient assisté au concert de vendredi soir, je voudrais dire qu'en tout cas, contrairement à l'habitude, nous n'avons pas reçu d'invitation...

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** Juste une précision à l'intention de M. Losio: je me souviens parfaitement de ce débat homérique, Monsieur Losio, mais je vous rappelle que l'orthodoxie budgétaire et comptable mériterait qu'on revienne à ce qui était la manière de faire auparavant, à savoir que ce genre de dépense doit figurer dans le compte de fonctionnement et non pas dans le compte d'investissement. Faire coulisser du fonctionnement à l'investissement certaines dépenses était évidemment une manière plutôt agréable d'alléger le compte de fonctionnement dans des périodes où il y avait quelques difficultés à sortir un boni. Ce n'est plus tout à fait le cas aujourd'hui, donc revenons à ce qu'on doit faire normalement selon la loi sur l'administration des communes.

**Le président.** La parole n'étant plus demandée, nous allons voter l'amendement de M. Sormanni, qui est ainsi libellé et qui deviendrait la motion définitive: «Suite au bouclage du crédit pour les uniformes de onze sociétés de musique (proposition PR-127), le Conseil municipal demande au Conseil administratif de préparer un crédit d'investissement pour l'équipement des sociétés de musique.»

Mis aux voix, l'amendement de M. Sormanni est accepté par 36 oui contre 25 non (1 abstention).

**M. Guy Dossan (R).** Je retire ma demande de renvoi à la commission des arts et de la culture.

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée à la majorité (quelques oppositions).

La motion est ainsi conçue:

### *MOTION*

Suite au bouclage du crédit pour les uniformes de onze sociétés de musique (proposition PR-127), le Conseil municipal demande au Conseil administratif de préparer un crédit d'investissement pour l'équipement des sociétés de musique.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**8. Motion de MM. Daniel Künzi, Georges Breguet, Jean-Charles Lathion, Bernard Lescaze, Bernard Paillard, M<sup>mes</sup> Marie-France Spielmann et Virginie Keller Lopez: «Pour une augmentation des crédits de la Ville de Genève à la création cinématographique» (M-286)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la tradition de Genève en matière de création cinématographique;
- que la Ville de Genève avait un rôle pionnier en Suisse en matière d'aide à la production cinématographique;
- que le monde de l'audiovisuel, cinéma, vidéo, Internet, est en expansion rapide, qu'il intéresse particulièrement la jeunesse, pour des raisons artistiques, culturelles ou pédagogiques;
- la nécessité de maintenir la création cinématographique genevoise pour permettre l'existence des images sur et de Genève et contribuer ainsi à la diversité culturelle;
- l'importance des retombées économiques des productions cinématographiques genevoises pour notre ville;
- l'importance de garantir à la branche audiovisuelle un futur vivable à Genève et d'éviter la fuite des créateurs et producteurs vers d'autres villes plus généreuses. (A Zurich, on prévoit une augmentation du crédit annuel actuel de 1,5 million à 12 millions de francs);
- l'importance du budget culturel de la Ville de Genève: 170 millions de francs;
- le coût d'un long métrage de fiction variant entre 2 et 4 millions de francs;
- les besoins financiers articulés par la branche s'élevant à 3,4 millions de francs, montant qui devrait être alimenté par la Ville et le Canton de Genève à hauteur de 1,7 million de francs chacun;
- la volonté de l'Etat de Genève d'augmenter également son aide à la production cinématographique (création de la Fondation Genève: cinéma, qui, par ses contributions, incite les producteurs suisses et étrangers à tourner sur sol genevois. Comme contrepartie, 200% des sommes allouées devront être dépensées sur Genève. Budget annuel alimenté par le Département de l'ins-truction publique: 1 374 500 francs);
- que, au cours des dix dernières années, la Ville n'a fait qu'ajuster les subven-tions qu'elle verse pour le cinéma à l'augmentation du coût de la vie, à

---

<sup>1</sup> «Mémorial 159<sup>e</sup> année»: Annoncée, 6084.

l'exception de subventions exceptionnelles votées pour 2002 (850 000 francs au total),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de consacrer à l'avenir 1% du budget de la culture à la création cinématographique, ce qui représente un doublement du crédit actuel, soit 850 000 francs supplémentaires, pour l'année 2003.

**M. Daniel Künzi** (AdG/SI). Tout à l'heure en montant la Grand-Rue pour venir vous rejoindre au Conseil municipal, je passais devant la maison de Michel Simon et je me demandais quels arguments j'allais bien pouvoir sortir pour vous convaincre de donner au cinéma les moyens dont il a besoin. La Ville de Genève aime cultiver les traditions et, curieusement, le cinéma, le 7<sup>e</sup> art, est le parent pauvre du budget culturel de notre cité. Vous pouvez parcourir le monde entier et interroger de nombreux cinéphiles, tous connaissent les films de Tanner, de Sutter, de Goretta et j'en passe. Il existe une tradition genevoise en la matière qu'il faut cultiver vigoureusement. Rares sont les habitants de cette planète à avoir visité notre ville, mais ils sont pourtant nombreux à en connaître le profil grâce aux films tournés à Genève par de nombreux réalisateurs d'envergure internationale, nationale ou locale... (*Brouhaha. Le président sonne la cloche.*) Je vous remercie et j'ajouterai même: «Silence, on tourne», si vous le permettez, Monsieur le président.

Dans ce monde qui évolue à une vitesse vertigineuse, de nouvelles techniques audiovisuelles menacent d'expédier la tradition cinématographique genevoise dans l'oubli. Le cinéma est un art qui capte particulièrement l'intérêt de la jeunesse. Des dizaines d'étudiants terminent chaque année à Genève une formation dans le vaste domaine des arts visuels... (*Brouhaha.*)

**Le président.** Monsieur Künzi, je vous prie de bien vouloir m'excuser de vous interrompre, mais c'est intenable dans cette salle, on ne vous entend plus. Je demande aux personnes qui ont des discussions privées d'aller les tenir à l'extérieur. Veuillez poursuivre, Monsieur Künzi.

*M. Daniel Künzi.* Je disais donc que le cinéma et les arts visuels sont des disciplines enseignées dès le cycle d'orientation. Le 7<sup>e</sup> art capte l'intérêt de la jeunesse, non seulement pour sa capacité à nous faire rêver, mais également parce qu'il permet de découvrir le monde, ses continents, ses cultures, son histoire, je songe tout particulièrement aux documentaires. Les difficultés des cinéastes genevois sont à l'origine d'une pétition P-57 signée par la quasi-totalité d'entre

eux et remise l'année dernière au Conseil municipal. Ceux-ci mettaient l'accent sur le fait que, vu la politique zurichoise dans le domaine cinématographique – une forte augmentation des crédits est planifiée à Zurich – les entreprises genevoises liées au cinéma sont tentées de quitter notre ville pour des cieux plus sensibles au 7<sup>e</sup> art.

Le coût d'un long métrage de fiction est estimé entre 2 et 4 millions de francs: par ses seuls moyens, la Ville de Genève ne parvient pas à financer un film de fiction. A Genève, les besoins articulés par la branche cinématographique sont estimés à près de 3,5 millions de francs. Le Canton de Genève, par la bouche de M<sup>me</sup> Brunschwig Graf, a présenté lors du dernier Festival Genève Tout Ecran une proposition visant à créer un fonds cantonal de 1,374 millions de francs, en vue d'attirer des productions cinématographiques nationales ou internationales dans notre canton. Les retombées de films produits à Genève sont, comme vous le savez peut-être, très importantes pour notre ville.

Le budget culturel de Genève est très important – 190 millions de francs – mais nous ne consacrons que quelques centaines de milliers de francs à la production cinématographique et, si j'en crois le budget 2003 que nous étudions, une correction est à apporter: ce chiffre est augmenté de 350 000 francs supplémentaires et non pas de 500 000 comme annoncé par erreur dans la presse. C'est très bien, mais je pense que notre Ville peut faire mieux.

Notre motion demande donc au Conseil administratif de consacrer 1% du budget culturel de notre Ville à la création cinématographique, ce qui représente environ le double du budget actuel. Je vous remercie de prendre en compte notre proposition.

*(La présidence est momentanément assurée par M. André Kaplun, vice-président.)*

**M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez** (S). Il peut paraître curieux que nous discutons de cette motion qui, en fait, est directement liée au budget que nous allons voter dans peu de temps. Il est vrai que, lorsque nous avons déposé la motion, nous n'avions pas encore sous les yeux le budget du Conseil administratif puisqu'il était en train d'y travailler. Nous regrettons du reste que celui-ci, travaillant sur le budget, n'ait pas pris en compte un peu mieux le contenu de la motion, mais cela ne fait rien: nous ferons jeudi soir, à la commission des arts et de la culture, les amendements nécessaires. Le Parti socialiste et, je l'espère, les autres motionnaires présenteront en effet un amendement pour que nous arrivions effectivement à 1% du budget de la culture pour le cinéma, ce qui reste toujours très peu, comparativement aux autres arts de la scène comme le théâtre ou la musique.

Le Parti socialiste vous encourage à renvoyer cette motion en commission, qui sera de toute façon présentée sous forme d'amendement au budget très bientôt.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). M. Künzi a très bien mis en avant toutes les retombées économiques de l'encouragement à la production cinématographique dans notre canton. Je pense que c'est une donnée importante. Comme vous l'avez constaté, nous sommes plusieurs à la commission des arts et de la culture à défendre cette motion. Comparaison n'est pas raison, mais si l'on prend le projet de budget du Grand Théâtre, qui s'élève à 33 millions de francs, on s'aperçoit que ce qui devrait être consacré à la création cinématographique est très minime par rapport aux efforts qui sont consentis par d'autres grandes villes comme Zurich.

Jusqu'à présent, quel a été l'encouragement de la Ville? Elle a encouragé des films comme *Fourbi* d'Alain Tanner et nous avons vu que, pour un budget de 1,7 million de francs, elle intervenait à raison de 100 000 francs par exemple. Prenons les *Petites couleurs* de Patricia Plattner: pour un budget de 3,4 millions de francs, la participation de la Ville de Genève était de moins de 100 000 francs.

Je pense qu'il y a beaucoup à faire pour le cinéma car il véhicule des valeurs. Nous voulons aussi encourager un autre cinéma que celui qui nous arrive d'Outre-Atlantique et c'est ici l'occasion de le faire.

#### *Préconsultation*

**M. Georges Queloz** (L). J'ai envie de dire: «Arrêtez votre cinéma!» Manifestement, l'avenir de notre cité est en danger et les seuls raisonnements qu'on entend consistent à comparer ce que l'on donne au Grand Théâtre et au parent pauvre qu'est le cinéma! Il est certain que le cinéma à Genève n'est pas favorisé, mais pourquoi? Il ne suffit pas d'augmenter la quête, de doubler la mise, de mettre 1, voire 2, ou même 4 millions de francs, encore faut-il avoir des règles bien précises et un véritable projet de redistribution pour arriver à soutenir de réelles coproductions, plutôt que de parler de productions. Aujourd'hui, il faut qu'au moins trois pays de la Communauté européenne s'accordent pour pouvoir monter un long métrage et que l'opération financière tienne la route. Il faut aussi des règles bien précises, qui permettraient par exemple, comme c'est le cas au Luxembourg, que des montages, des tournages ou d'autres prestations se déroulent ici. On pourrait en fonction de l'effort financier qui est fourni à Genève par le producteur, prévoir un apport adapté, offrir aux entreprises de production des

déductions fiscales. Dans ce sens, j'insiste vraiment pour que l'on envoie cette motion au Conseil administratif, qui lui-même devra nous soumettre une proposition solide que nous renverrons bien sûr en commission pour étude.

Pour ma part, j'ai eu l'occasion de le dire, je souhaiterais qu'à Genève on puisse au moins sortir un ou deux longs métrages par année. Pour cela, il y a la participation de la Confédération et bientôt celle du Canton et je m'en réjouis; il y a aussi la Télévision avec l'avance sur recettes. Il y a différentes possibilités, mais il ne faut pas simplement venir avec 4 ou 5 millions supplémentaires, parce qu'à ce train-là c'est voué à l'échec, aussi bien sur le plan du cinéma que sur celui de nos finances.

**M. Pierre Losio (Ve).** Quand nous avons étudié cette motion en caucus, nous pensions qu'elle était caduque puisqu'on nous avait annoncé que le département des finances allait faire ce qu'il fallait pour ajuster la subvention concernant le cinéma. Je me souviens que l'an dernier, lors de la séance du budget au mois de décembre, deux représentants du cinéma indépendant genevois m'ont remis en main propre une pétition P-57 qui demandait notamment une augmentation très sensible des subventions pour le cinéma et la création cinématographique indépendante. Nous sommes au mois d'octobre et je m'inquiète de savoir où est passée cette pétition, qu'en est-il advenu? Est-elle enterrée entre la salle de notre Conseil et la salle de réunion où doivent se traiter les pétitions? Je m'étonne de n'avoir jamais vu arriver un rapport concernant une pétition de cette importance, dans laquelle des gens nous demandaient, de manière argumentée, une augmentation très sensible des subventions pour la création cinématographique. Je m'inquiète de ne pas avoir vu revenir le rapport sur cette pétition, qui aurait certainement contenu des explications beaucoup plus détaillées sur la pertinence de cette demande des milieux cinématographiques.

Nous sommes saisis aujourd'hui d'une motion qui constitue, si j'ose dire, en employant un mot qui est devenu caduc, un «doublon». C'est un doublon de la pétition qui doit se trouver dans un tiroir de la commission des pétitions. Alors, en ce qui concerne cette motion elle-même, il n'est pas contestable que le cinéma est un art coûteux, ni que les augmentations qu'a reçues la création indépendante ces dernières années n'ont pas été suffisantes. D'autre part, il est très probable, et regrettable en même temps, qu'en ce qui concerne des parts de coproduction la Télévision suisse romande (TSR), qui jusqu'à maintenant était partie prenante de nombreux projets de production de longs métrages indépendants, peu à peu se retire. Je n'ai pas de confirmation officielle de cet état de fait regrettable, mais il est probable que la TSR va se désengager progressivement des parts de coproduction. Quant à l'appui de la Communauté européenne, nous savons, pour avoir essayé de monter des projets concernant la musique improvisée en Europe, nous,

pauvre Confédération helvétique qui ne faisons pas partie de la Communauté européenne, que les procédures sont tellement complexes quand un des coproducteurs se trouve dans un pays non membre de la Communauté européenne que cela devient désespérant et qu'il est probablement illusoire, voire inutile, d'en espérer une aide quelconque.

Si j'ose dire, ici à Genève, comptons sur nos propres forces et faisons en sorte que le cinéma puisse acquérir rapidement les moyens d'une production. Et si le travail ne se fait pas à la commission des pétitions, faisons-le à fond à l'occasion de la présente motion.

**Le président.** Chers collègues, je vous signale à toutes fins utiles que cette séance n'est pas retransmise à la télévision...

**M<sup>me</sup> Renate Cornu (L).** Il est exact que la création cinématographique genevoise a fait de grands progrès. Plusieurs films ont été primés dernièrement à Locarno comme vous avez pu le lire dans la presse, par exemple le court métrage d'Olga Baillif. La sélection pour obtenir des fonds est sévère et l'encadrement très professionnel. Actuellement, l'aide à la création est assurée pour une part par le Canton et pour deux parts par la Ville. Par ailleurs, la Confédération, comme vous le savez, alloue la plus grosse part des subventions pour le cinéma. Compte tenu de ces différentes sources de subventionnement, il nous semble plus important que les instances cantonales et municipales préparent ensemble un état des lieux. A notre avis, on ne peut considérer isolément les cas de subventionnés qui réclament, ici une hausse, là une infrastructure plus grande. Un débat général sur les priorités culturelles nous semble à l'heure actuelle plus que nécessaire, et cela d'autant plus que les perspectives économiques sont mauvaises.

Pour toutes ces raisons, nous soutenons l'idée d'une réflexion globale qui serait menée par le Conseil administratif avec les responsables du Canton pour déterminer ce qu'il convient de faire en faveur de la création cinématographique.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** J'aimerais rassurer mon collègue M. Queloz et lui dire qu'en fait cette motion n'est pas une initiative de quelques personnes qui aiment le cinéma et qui veulent l'encourager pour l'encourager. Ce n'est pas cela du tout. Notre motion est surtout motivée par les préoccupations dont nous ont fait part les membres de l'Association suisse des réalisateurs de films et Fonction Cinéma. C'est par rapport à ces préoccupations bien réelles que nous sommes intervenus et que nous vous demandons d'appuyer cette motion.

**M. Daniel Künzi** (AdG/SI). Pour répondre très rapidement à M<sup>me</sup> Cornu, les cantons sont conscients des difficultés romandes en matière de production cinématographique, par rapport en particulier aux succès zurichois. C'est pour cela que les cantons ont mis sur pied un fonds dit «Fonds Regio». Pour répondre à M. Queloz, évidemment, les grandes productions ont une assise internationale; il n'empêche que, si nous regardons dans le rétroviseur, les films auxquels je faisais allusion tout à l'heure, les pionniers du cinéma genevois, ont été exclusivement financés avec des fonds genevois. Certes, c'est une exception aujourd'hui, mais il y a de belles exceptions, j'en veux pour preuve le film de Richard Dindo que vous avez peut-être pu voir récemment sur FR3: ce film a été financé exclusivement par le Canton de Genève et n'a pas eu besoin de subventions de la Ville ou d'ailleurs. Il est donc encore possible de faire quelque chose uniquement avec nos propres forces. J'ajouterai que cela est heureux. S'il y a bien une identité genevoise, il est difficile de la présenter et de la faire valoir auprès de la Communauté européenne et du Fonds média de Bruxelles qui sont peu sensibles à notre culture romande. C'est pour cela qu'il est important pour nous, minorité culturelle, d'avoir une assise suffisante par nos propres moyens, afin de présenter notre culture et de faire vivre nos traditions.

**M. Georges Queloz** (L). Cela me rassure d'entendre M. Künzi parler d'identité, je croyais qu'il avait une autre vision de la mondialisation intellectuelle. Bref, je voudrais en tout cas pouvoir, et vous transmettez, Monsieur le président, rassurer M. Losio et lui dire que la Suisse a conclu des accords il y a belle lurette avec la Communauté européenne et que, par Eurimages, la Suisse peut participer à des coproductions si elle réussit à rassembler 1 ou 1,5 million de francs sur un budget de 5 ou 6 millions de francs. Et lorsque vous entrez en coproduction, vous arrivez à obtenir environ l'équivalent de 250 000 euros de la Communauté européenne, cela je peux vous le dire.

**Mise aux voix, la motion est prise en considération et son renvoi à la commission des arts et de la culture est accepté sans opposition (quelques abstentions des libéraux).**

**9. Motion de MM. Roman Juon et Roger Deneys: «Aussi des vélos électriques pour les fonctionnaires!» (M-287)<sup>1</sup>.***PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que la Ville de Genève vient d’acquérir 50 vélos pour ses fonctionnaires;
- que le Conseil municipal avait effectivement soutenu cette acquisition en acceptant la motion M-29 qui précisait cependant que les vélos devaient être «adéquats»;
- que les vélos acquis sont, malgré – mais c’est subjectif – leur look discutable, des vélos «normaux»;
- que le vélo «normal» ne peut pas être pratiqué par toutes et tous les fonctionnaires;
- les initiatives prises par le Conseil administratif pour favoriser les déplacements non polluants;
- qu’il existe sur le marché des vélos dits «électriques», offrant une assistance non négligeable à des personnes peu sportives, notamment pour escalader les côtes, dignes d’une étape du Tour de Romandie, de la Vieille-Ville,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui soumettre une proposition d’achat, à titre expérimental, de vélos électriques à l’intention des fonctionnaires.

**M. Roman Juon (S).** J’aurais dû défendre cette motion avec Roger Deneys, mais comme il ne fait plus partie de notre Conseil, je prends la parole tout seul pour dire que 50 vélos ont été mis en service dans l’administration de la Ville de Genève et c’est un franc succès, grâce à vous tous et grâce au Conseil administratif qui est entré en matière très rapidement.

Cela dit, le vélo électrique permettrait aux personnes moins jeunes de se déplacer plus rapidement qu’en transports publics, c’est évident. Contrairement à ce que pourraient imaginer ceux qui ne font pas de vélo, qui ne se déplacent qu’à pied, en voiture ou en transports publics, notre ville possède un grand nombre de côtes; ça grimpe à la rue de la Servette et un peu partout. Arrivé à un certain âge, il n’est pas évident de les gravir et certaines personnes au lieu de perdre leur temps dans les transports publics, qui sont quand même lents, surtout entre 9 h et 11 h et dans le milieu de l’après-midi, pourraient gagner un peu de temps grâce au vélo

---

<sup>1</sup> «Mémorial 159<sup>e</sup> année»: Annoncée, 6084.

électrique. L'énergie employée est une énergie propre, le vélo s'alimente la nuit, utilisant un tarif préférentiel bon marché. En acceptant cette motion, vous permettez d'augmenter les moyens de transports non polluants en ville et à titre d'exemple. Je vous demande donc d'accepter cette motion et de la renvoyer au Conseil administratif pour qu'il la traite de façon rapide, comme il l'a fait pour les 50 vélos actuellement en service.

### *Préconsultation*

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Mesdames et Messieurs, M. Juon a évoqué les 50 vélos achetés, mais il a oublié de rappeler le prix qui s'élève à 51 480 francs, soit 900 francs l'unité. Pourtant «leur look est discutable» et ne plaît pas aux motionnaires... On croit rêver! Aujourd'hui, les motionnaires engagent une action supplémentaire en faveur de vélos électriques, alors qu'aucune évaluation n'a été faite. M. Juon nous a dit que tout le monde était content, mais est-ce là une évaluation? Pour ma part, j'aimerais bien qu'une estimation précise soit effectuée à ce sujet. Sans même qu'ils aient demandé quoi que ce soit, mais grâce aux initiatives de quelques personnes éclairées de ce Conseil municipal, les fonctionnaires de la Ville de Genève se voient imposer des moyens de locomotion qui, si on n'y prend pas garde, vont devenir de plus en plus coûteux. Cela pour satisfaire les illusions de certains et pour aboutir à des coûts qui ne correspondent à aucuns besoins précis et affirmés de la part des fonctionnaires, si ce n'est à ceux exprimés par des conseillers municipaux!

**M. Michel Ducret** (R). On nous a convaincus de l'achat des vélos pour les fonctionnaires en arguant du fait que c'était bon pour leur santé. Je veux bien le croire, je pense que c'est une bonne solution effectivement et que c'était un geste favorable à l'environnement. Cela étant, la qualité superécologique du vélo électrique est quand même relative. Je vous rappelle que, si un jour on transforme toutes les voitures en circulation dans notre ville en voitures électriques, elles ne pollueront plus directement, mais deux problèmes subsisteront. Le premier sera le problème de l'encombrement de nos chaussées et le deuxième restera celui de la production de l'électricité, qui n'est pas complètement neutre au niveau de l'environnement, même si elle est moins dommageable que le gaspillage de pétrole dans les moteurs.

Ce qui me déplaît souverainement dans l'intervention de M. Juon, c'est lorsqu'il dit que le vélo électrique est plus efficace que les transports collectifs. Mesdames et Messieurs, c'est peut-être vrai, mais à un moment donné il faut que la politique de notre municipalité soit cohérente: si on demande aux gens d'utili-

ser au maximum les transports publics, ce n'est pas pour les inviter par ailleurs à acheter scooters, motos, vélos électriques ou non. Actuellement, un des principaux problèmes que connaissent les villes développées, c'est justement le fait que les deux-roues sont les principaux concurrents des transports collectifs, qu'ils prennent des clients non pas à l'automobile, mais bien aux transports collectifs. Alors, en rendant le vélomoteur plus facile, moins pénalisant au plan moral – comme il s'agit d'un vélo, on pense qu'il n'est pas polluant, alors qu'il a un moteur qui est moins polluant – on encourage en définitive, la motorisation individuelle et on défavorise les transports collectifs. Croyez-moi, Mesdames et Messieurs, je ne pense pas que cette proposition va dans le sens de la politique que veut actuellement défendre notre municipalité, et je vous invite à rejeter cette proposition.

**M. Damien Sidler** (Ve). J'aimerais quand même relativiser: 51 000 francs, c'est actuellement plus ou moins le prix d'une jolie voiture et, avec ce montant, on a quand même acheté 50 vélos qui permettent d'être relativement plus mobile, Monsieur Lathion.

Concernant la motion proposée par nos deux collègues socialistes, le Parti des Verts pense que c'est un peu tôt. Suite à l'achat des 50 vélos, nous aurions aimé avoir un retour d'expérience un peu plus important avant de continuer. D'autre part, il est vrai que la Confédération n'a pas attendu et qu'elle a lancé plusieurs programmes qui concernent soit les vélos électriques, soit les scooters électriques. Je pense qu'il serait important que la Ville de Genève lui emboîte le pas en tant que collectivité et se propose comme «pilote» pour voir comment mettre sur pied un programme en Ville de Genève. J'ai rédigé par conséquent un amendement qui constitue une deuxième invite que je vous lis:

#### *Projet d'amendement*

«Le Conseil administratif mènera, conjointement avec le Service cantonal de l'énergie et les Services industriels de Genève, une étude sur les infrastructures nécessaires en ville de Genève à l'essor de ce type de mobilité douce (bornes de recharge, parkings à vélos).»

Il semble que pour les vélos, M. Juon l'a dit, on peut recharger leur batterie le soir assez facilement, mais si les parkings deux-roues de la ville de Genève étaient équipés de ces bornes, il serait aussi possible de recharger la journée pour les gens qui viennent d'un peu plus loin, notamment avec des scooters électriques. Je propose donc cette étude pour les infrastructures qui vont peut-être voir le jour avec le développement des vélos électriques.

**Le président.** Je vous invite à nous apporter votre amendement, Monsieur Sidler.

**M. René Grand (S).** Je crois que je suis le seul fonctionnaire de la Ville dans cette enceinte et je peux vous dire que, depuis quinze ans, je circule à vélo en ville comme fonctionnaire. Je trouve dommage qu'effectivement on n'ait jamais pris en compte mes collègues qui circulent également à vélo pour aller trouver des clients, pour aller faire des commissions. Il faudrait que la Ville de Genève mette à disposition des vélos, au lieu de dédommager ceux qui circulent en voiture. Pour être plus précis, et je l'ai déjà dit plusieurs fois, je reçois par jour 2,50 francs de dédommagement. Mais je préférerais utiliser un vélo de la Ville, non seulement pour mon confort, mais aussi pour montrer que les fonctionnaires sont sur le terrain.

C'est pour cette raison que je conteste tout à fait les propos aberrants de M. Lathion, qui prétend que les fonctionnaires ne veulent pas de vélo: le vélo c'est la santé et aussi un service public de proximité.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Puisque j'ai été interpellé, j'aimerais demander si, finalement, on va acheter des souliers neufs aux personnes qui vont à pied... Il y a quand même une certaine incohérence dans ce genre de proposition et je m'étonne qu'on en arrive à ce type d'exagération.

**M. Roman Juon (S).** D'abord, je rappellerai que M. Lathion est fonctionnaire. Jusqu'à nouvel avis, qu'on soit fonctionnaire cantonal, municipal, fédéral ou international, c'est bien pareil et, sans parler de solidarité, je trouve qu'il n'est pas très malin de critiquer les fonctionnaires par rapport à cette question des vélos.

Deuxièmement, je dois dire, concernant l'intervention de M. Michel Ducret, que, comme pour les assurances, il y a une libre concurrence. Si le vélo fait concurrence aux transports en commun, tant mieux, c'est bon signe. D'autre part je ne vois pas toutes les personnes travaillant dans une ville comme Genève utiliser toutes les transports publics: ce serait quasiment un fil continu de transports en commun et, à ce moment-là, on pourrait réinventer les systèmes de tapis roulants ou de trottoirs roulants... Pour ma part, je fais fi des critiques entendues à ce niveau-là, je ne les écoute pas.

**M. Alain Fischer (R).** Le groupe radical dira non à la motion M-287, pour une simple et bonne raison. Certains fonctionnaires sont peut-être tout à fait

d'accord sur l'utilité des vélos, mais je pense que, dans leur plus grande majorité, ils ne sont pas tous heureux de se voir fournir des vélos – qui du reste sont magnifiques, contrairement à ce qui est dit dans cette motion. Maintenant, avant de racheter des vélos, des poussettes, des trottinettes, des voitures électriques et que sais-je encore, il faudrait peut-être connaître le taux de satisfaction concernant les 50 vélos que l'on a achetés. Sont-ils rentabilisés, sont-ils volés – il y en a 40 au garage – jusqu'à aujourd'hui personne n'a pu nous répondre. Mais quelqu'un dans cette salle connaît peut-être la réponse. Alors, avant que l'on fasse encore de grands frais pour l'achat de vélos électriques supplémentaires – à voir combien le vélo sans moteur électrique nous a coûté, je n'imagine pas le prix du vélo électrique, mais enfin bon, la Ville est riche aux yeux de certains – avant de voter cela, il faudrait quand même connaître le taux de satisfaction des fonctionnaires et le taux de rentabilité de ces vélos. Il me semble que ce serait normal. Une fois de plus, le dogmatisme de certains autour du vélo, de l'écomobilité, ne m'étonne pas, mais je trouve déplorable qu'avant de déposer cette motion ils ne se soient pas renseignés un peu plus loin.

**M. Roberto Broggni (Ve).** Mesdames et Messieurs, je trouve complètement hallucinant le discours de certains membres de la droite. Ils votent sans sourciller 50 000 francs pour acheter une voiture aux fonctionnaires et s'offusquent quand on parle de les équiper de moyens qui justement ne coûtent pas trop cher. Une majorité de ce Conseil ainsi que la droite a voté, je crois, à la commission des travaux, 5 millions de francs pour l'entretien de deux ou trois chaussées déformées. Pourquoi ne pas transférer ces sommes sur des moyens de transports qui justement ne déforment pas les chaussées? Vous savez bien que le poids d'un vélo déforme beaucoup moins une chaussée que le poids d'une voiture, c'est la simple logique, par conséquent le vélo entraîne des entretiens beaucoup moins coûteux de nos chaussées. Je trouve ces réactions complètement paradoxales et je m'arrêterai là, Monsieur le président, car les arguments de certains à droite sont complètement dépassés et hallucinants.

**M. Bruno Martinelli (AdG/SI).** Notre groupe votera cette motion car il la considère comme intéressante. J'estime que les 50 vélos – que j'ai d'ailleurs testés – conviennent effectivement aux utilisateurs dans une certaine tranche d'âge. Il faut savoir que ces vélos ont été prévus pour durer longtemps et par conséquent ils sont aussi très lourds. Personnellement, j'aurais un peu de peine dans les montées, ce qui veut bien dire qu'ils ne peuvent pas convenir aux personnes qui n'ont plus l'âge de pouvoir appuyer sur les pédales.

Quant à la concurrence que ces vélos feraient aux transports publics, ne mélangeons pas tout. Effectivement, les transports publics s'améliorent, leur but

est de devenir un produit intéressant et attractif pour les déplacements individuels en ville, mais n'oublions pas qu'ils ne peuvent pas correspondre à tous les besoins. S'ils conviennent très bien pour se rendre sur la place de travail ainsi que pour certains types de déplacements, pour ce qui est des visites à la clientèle, franchement, ils ne correspondent pas bien aux attentes des usagers, car le déplacement devient trop long. Se pose le problème de comment se déplacer en ville, comment aller du quartier des Acacias à Versoix...

*Des voix.* En bagnole!

*M. Bruno Martinelli.* Voilà! Exactement, en bagnole. Mais il y a d'autres solutions telles que le scooter. Je suis quelqu'un qui se déplace beaucoup, j'ai abandonné le scooter mais il me reste le vélo pour encore quelque temps. C'est pour cette raison que nous faisons des efforts pour les pistes cyclables et c'est aussi pour cela que la solution des vélos électriques – qui permettent dans les montées d'avoir une certaine aide et de récupérer de l'énergie dans les descentes qui sera réutilisée dans les montées et ainsi de suite – est une excellente solution et qu'il faut étudier cette motion avec beaucoup d'attention.

**M. Didier Bonny** (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je voudrais que les choses soient claires: nous nous opposons ce soir à cette motion mais pas aux vélos. D'ailleurs, il me semble qu'à l'exception du groupe libéral qui s'était abstenu, si ma mémoire ne me trahit pas, nous avons tous ici voté le crédit pour les 50 vélos qui ont été achetés. Ne commençons pas, une fois de plus ce soir, à faire la guerre des transports puisqu'en l'occurrence elle n'a pas lieu d'être. Ce que nous aurions simplement souhaité, c'est que l'on fasse déjà un premier bilan par rapport à ces vélos pour voir quelle est leur utilisation et s'ils correspondent effectivement à une demande. En effet, vélos électriques ou pas, Mesdames et Messieurs, si le fonctionnaire qui a des problèmes pour grimper une côte, en plus, n'aime pas la pluie, il ne va de toute manière pas utiliser son vélo. Il faudrait donc déjà voir l'utilité qu'ont ces vélos et après on pourra discuter. De plus, sous prétexte qu'il y a des personnes qui ne veulent pas les utiliser, doit-on vraiment trouver un moyen supplémentaire? C'est là une véritable question. On a déjà des transports publics pour lesquels la majorité du Conseil municipal vote tous les crédits nécessaires à leur bonne marche – il s'agit de dizaines de millions de francs – et maintenant qu'entend-on sur les bancs de l'Alternative? Que cela ne va pas assez vite! Je me demande de qui on se moque! Soyons raisonnables, mettons cette motion au frigo et ressortons-la quand on aura un véritable bilan de l'utilisation des 50 premiers vélos que l'on a achetés tout dernièrement.

**M. Guy Dossan** (R). Pourquoi ne pas accepter cette motion? Ce qui m'inquiète, c'est qu'on est parti sur les vélos et que tout d'un coup on a entendu un de nos collègues demander d'étudier en même temps des infrastructures, la pose de bornes par-ci par-là, cela va peut-être continuer par des pistes cyclables spéciales, car je ne sais pas si un vélo électrique a le droit d'aller sur une piste cyclable. Je ne fais pas de vélo, mais ce qui m'inquiète, c'est que l'on met la main dans l'engrenage. Ce dont j'aimerais aussi être sûr, c'est qu'il s'agisse bien de vélos municipaux, car nous savons que certaines voitures dites «municipales» et portant l'inscription «Ville de Genève» sont utilisées comme voitures privées par certains. Alors, je n'aimerais pas que l'on achète des vélos pour qu'ils servent à l'usage privé. Si la Ville de Genève achète des véhicules, ce n'est pas pour l'usage personnel du fonctionnaire mais pour le service public. J'aimerais que l'on vérifie cela pour tous les véhicules que l'on achètera à l'avenir.

**Le président.** Je ne peux pas vous donner la parole, Monsieur Lathion, car vous vous êtes déjà exprimé par deux fois.

**M. Georges Queloz** (L). Le groupe libéral ne soutiendra pas cette motion. Aujourd'hui, parce que vous constatez que le simple vélo à pédales ne se pratique pas, vous voulez acheter de l'électrique. Je pensais qu'on était sur le bon chemin et que bientôt vous alliez quand même vous résigner et vous rendre à l'évidence que pour travailler, se déplacer et être efficace, il faut une voiture. Alors, vous comprendrez que le groupe libéral n'est pas prêt à vous suivre.

**M. Alain Dupraz** (AdG/TP). Je voudrais simplement dire qu'il faut bien relire l'invite où il est marqué que cet achat est à titre expérimental. Il suffit d'acheter cinq à dix vélos pour les essayer. Je pense que l'on pourrait faire un geste pour les vieux fonctionnaires, ceux qui, comme le disait notre camarade Martinelli, ne peuvent plus pédaler et ont de la peine dans les côtes. Alors, essayons!

**M. Damien Sidler** (Ve). Dans l'entreprise où je travaille, on a eu une journée où nous avons pu tester trois de ces vélos électriques. Je peux vous dire que c'était surprenant de voir que c'étaient plutôt des personnes qui avaient l'habitude de se déplacer en voiture qui étaient tout d'un coup intéressées par ce type de vélo, grâce auquel effectivement, même si on est habillé en costume ou en tailleur, on

peut parfaitement avancer sans être en nage à la fin du trajet. Les gens sont intéressés, car c'est quelque chose d'intéressant et de spécial et, si vous ne l'avez jamais essayé, je vous le conseille.

Quant aux infrastructures, Monsieur Dossan, j'ai parlé d'un programme de la Confédération mais vous n'avez pas dû écouter jusqu'au bout. En tout cas, ces infrastructures ne seraient pas à la charge de la Ville de Genève, il faudrait simplement que cette dernière s'implique et étudie comment les parkings deux-roues doivent être agencés pour que l'on puisse installer des bornes de recharge collectives.

**Le président.** Je suis saisi d'un amendement de M. Sidler qui propose donc une invite supplémentaire rédigée comme suit: «Le Conseil administratif mènera, conjointement avec le Service cantonal de l'énergie et les Services industriels de Genève, une étude sur les infrastructures nécessaires en ville de Genève à l'essor de ce type de mobilité douce (bornes de recharge, parkings à vélos).»

**Mis aux voix, l'amendement est accepté par 32 oui contre 15 non (5 abstentions).**

**Mise aux voix, la motion amendée est acceptée à la majorité (opposition de l'Entente).**

Elle est ainsi conçue:

### *MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui soumettre une proposition d'achat, à titre expérimental, de vélos électriques à l'intention des fonctionnaires.

Le Conseil administratif mènera, conjointement avec le Service cantonal de l'énergie et les Services industriels de Genève, une étude sur les infrastructures nécessaires en ville de Genève à l'essor de ce type de mobilité douce (bornes de recharge, parkings à vélos).

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**10. Motion de M<sup>mes</sup> Vanessa Ischi Kaplan, Christina Matthey, MM. Georges Breguet, Roberto Broggin, Marc Dalphin, Alain Gallet, Alain Marquet, Jean-Pascal Perler et Damien Sidler: «Pour un avenir durable du quartier de Sécheron, demandons un plan directeur de quartier» (M-288)<sup>1</sup>.***PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- la réorganisation de l'ensemble du périmètre du quartier de Sécheron – périmètre délimité par les rues du Valais et de la Paix, entre la rue de Lausanne et les voies CFF – est en cours;
- de nombreux projets y voient le jour (Serono, tram 13, halte RER/CFF, parking d'échange, parking de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), etc.), mais qu'ils sont tous contestés (recours, etc.), à un titre ou à un autre;
- la réponse du Conseil administratif (1<sup>er</sup> octobre 2001) à la motion M-138 (6 décembre 2000), «Avenir des terrains industriels de Sécheron et sort de leurs locataires», affirmait que: «Le groupe de travail (Etat-Ville) ainsi constitué était chargé d'élaborer un schéma directeur de quartier qui devait intégrer dans une conception d'ensemble des projets en cours ou réalisés, ainsi que les dossiers en suspens», concluant au point A qu'«il s'engage à fournir une information régulière au Conseil municipal», et relevait à de multiples reprises, dans la liste des sept projets en cours de définition, qu'on œuvrait «dans un contexte de dossiers qui, bien qu'interdépendants, avancent à des rythmes différents et imprévisibles»;
- en bref, rien ne s'est décidé dans l'intervalle, que tout est seulement à l'état d'ébauche, mais que le risque est immense qu'un jour pas si lointain le Conseil municipal se trouve devant le fait accompli;
- le flou de plus en plus intense règne, redoublé de bribes d'informations tout à fait inquiétantes et incontrôlables, aussi bien pour le projet Serono que pour les projets de parkings;
- l'impression que le quartier de Sécheron court un risque majeur de déstructuration est de plus en plus évidente, suite à une addition d'opérations successives ne permettant plus de maîtriser les impacts environnementaux;
- l'on pourrait alors assister à une atteinte irrémédiable à la qualité de vie de tous ses usagers et, en particulier, des habitants;
- l'aménagement de ce quartier, pratiquement au cœur de la ville d'aujourd'hui, représente une importance stratégique et que la Ville de Genève ne saurait répéter, dans ce domaine, l'incroyable gaspillage qu'elle a laissé commettre aux Charmilles;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 159<sup>e</sup> année»: Annoncée, 6084.

- l'opportunité à penser sans tabou l'aménagement de ce quartier est une condition essentielle qui peut permettre d'éviter le type d'erreur irréparable qu'on a connu pour les Charmilles;
- l'opportunité d'un projet global d'aménagement concerté est encore possible, sous la forme d'un plan directeur de quartier, pour lequel existe, depuis 1993, un groupe de travail Ville-Etat;
- ce groupe pourrait trouver là un premier débouché concret et pratique;
- le besoin est tout à fait fondé de remettre en question le principe même de conserver à cet endroit une zone industrielle, au cœur de la ville, à deux pas du lac, dans un environnement urbain de bonne qualité (malgré la présence des voies CFF), alors que justement de nombreuses zones industrielles ont été créées et aménagées tout exprès en plusieurs endroits du canton;
- le besoin le plus impérieux se situe aujourd'hui en matière de logements (à quoi bon créer des emplois si on ne peut pas loger les employés?) et que cette situation amène régulièrement le Conseil municipal à devoir envisager des projets de densification qui ne répondent pas à de légitimes exigences de qualité de vie;
- la possibilité, parfaitement envisageable et souhaitable, de créer à cet endroit des logements s'articulerait à un bon équilibre de mixité et de proximité avec les activités artisanales, voire industrielles de petite dimension;
- la critique se fait de plus en plus insistante concernant l'emplacement du parking d'échange, bien trop proche du centre-ville et faisant une concurrence immédiate à la halte RER/CFF liée à la construction de la troisième voie CFF;
- le projet de ce parking d'échange empêche la construction du parking de l'OMC à cet endroit et que celui-ci, du coup, pourrait se construire dans le périmètre de l'OMC, au bord du lac, en dérogation des lois protégeant les rives du lac,

le Conseil municipal invite instamment le Conseil administratif:

1. à rassembler, dans les plus brefs délais, les pièces du puzzle du quartier de Sécheron et, avant toute décision officielle, à informer le Conseil municipal, de la manière la plus exhaustive, des tenants et aboutissants de l'évolution de ce dossier complexe, comme il en avait fait la promesse le 1<sup>er</sup> octobre 2001, lors de sa réponse à la motion M-138;
2. à prendre les dispositions nécessaires afin qu'une structure de concertation soit créée, qui permette à la Ville de faire valoir sa compétence dans de bonnes conditions, et que soient écoutées les doléances et propositions des usagers du quartier de Sécheron;
3. à orienter son action vers la forme souhaitée par les motionnaires dans les considérants de la présente motion, soit une planification contractuelle qui

aboutirait à une image directrice, sous forme d'un plan directeur de quartier, autorisant par la suite l'établissement d'un ou de plusieurs plans localisés de quartier, lorsqu'il s'agira de concrétiser les différents projets dans l'esprit du développement durable et du respect des normes OPAir et OPBruit dans le quartier de Sécheron.

**M. Alain Gallet (Ve).** Cette motion représente un important travail de réflexion des Verts. Evidemment, nous aimerions que la commission de l'aménagement et de l'environnement puisse le partager et le prolonger. Nous nous trouvons effectivement, dans le périmètre de Sécheron, devant une accumulation de petites pièces de puzzle dont on peine à voir le motif d'ensemble tel qu'il apparaîtra lorsqu'une série d'aménagements seront terminés. Il est assez évident pour nous, et nous avons pu le vérifier avec le quartier des Charmilles, que l'imprévision a un coût à long terme. Nous pensons que le quartier de Sécheron, qui est fait d'habitations, de petites et moyennes entreprises, qui a une histoire, mérite bien mieux que d'être simplement sacrifié sur des décisions parcellaires qui vont empêcher une vision d'ensemble et un développement harmonieux et durable. Nous pensons en premier lieu aux habitants, mais nous pensons aussi aux problèmes économiques et particulièrement à ceux qui ont trait à l'environnement. En ce sens, cette motion est très précise, elle demande un plan directeur de quartier de telle sorte que l'ensemble des paramètres soit mis en perspective et que le plan puisse être discuté par le Conseil municipal et sa commission de l'aménagement et de l'environnement.

#### *Préconsultation*

**Le président.** Je suis saisi d'un amendement de MM. Zaugg, Deshusses, Dupraz et Ducret et je donne la parole à l'un des auteurs de cet amendement, M. Zaugg.

**M. Christian Zaugg (AdG/SI).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous le savons, les habitants du quartier de Prieuré-Sécheron s'inquiètent à juste titre de la politique qui est menée en ce moment concernant les parkings de ce quartier. Que se passe-t-il donc? Je vous fais un petit rappel des faits.

On nous a dit qu'il était question de construire un parking d'échange d'une capacité de 800 places ainsi qu'un parking de 450 places pour l'OMC en bordure des voies CFF, près du site de Sécheron. Il apparaissait alors à tout un chacun qu'un parking d'échange placé à l'entrée de la ville de Genève permettrait d'éviter le trafic pendulaire et faciliterait le transfert modal de la voiture aux transports

publics. Le prolongement de la ligne de tram 13, qui terminera prochainement sa course dans un premier temps à la place des Nations, allait, comme une pièce de puzzle, trouver sa place dans ce dispositif. C'est bien ce que l'on nous disait au moment d'obtenir notre accord afin d'engager les travaux d'aménagements urbains nécessaires.

Quelles que soient nos opinions politiques en ce qui concerne l'OMC, nul ne contestait alors la nécessité pour cette organisation internationale de pouvoir disposer d'un parking suffisant pour son personnel. Mais voilà, Serono est arrivé et le paysage a brusquement changé, cette entreprise multinationale exigeant de pouvoir disposer d'un parking de 550 places. Aussitôt dit, aussitôt fait! Et Serono, pour faciliter la délivrance des autorisations de construire, a obtenu du Conseil d'Etat l'abandon du dépôt d'un projet de plan directeur pour le quartier et la diminution de la capacité du parking d'échange, qui passe de 800 à, écoutez bien, 400 places! Un parking réduit de moitié!

Dès lors nous ne pouvons admettre qu'un élément clé de notre politique des transports soit sacrifié au profit d'un projet privé, et nous regrettons que le plan prévu initialement pour le quartier de Sécheron ait été envoyé aux oubliettes. Nous considérons que la Ville de Genève – et je pèse mes mots – a été abusée et qu'il convient que la question des parkings et de leur capacité soit reposée. C'est la raison pour laquelle nous déposons un amendement qui apparaît comme une nouvelle invite à la motion M-288, car nous voulons que soit élaboré par le Conseil d'Etat, en accord avec la Ville de Genève, un concept clair qui devrait garantir la construction d'un parking d'échange d'une capacité de 800 places et régler les problèmes afférents au parking de l'OMC et de l'entreprise Serono. Je lis donc cet amendement, qui est une invite supplémentaire à la motion:

#### *Projet d'amendement*

«A faire usage de son droit d'initiative en matière d'aménagement du territoire en vue de l'adoption d'un plan directeur pour le périmètre de Sécheron compris entre l'avenue de la Paix, l'avenue Blanc, l'avenue de France et les voies CFF, fixant les parkings prévus dans ce périmètre et leur contenance, tout en garantissant la réalisation d'un parking d'échange d'une capacité de 800 places.»

*(La présidence est reprise par M. Alain Comte, président.)*

**M. Jean-Pierre Lyon** (AdG/SI). Je suis très content que cette discussion ait lieu ce soir. Cela fait vingt ans que je siége dans ce Conseil municipal et qu'on parle des parkings d'échange, qu'on nous présente des projets. Comme je l'ai

déjà dit une fois, le premier parking qui a été inauguré est celui qui se trouve au bout de la rue des Acacias. On est en train de construire celui de 900 places qui sera en fonction dans quelques années à Genève-Plage. On encourage les pendulaires à garer leur véhicule dans les parkings d'échange de façon à alléger un peu le trafic en ville de Genève.

Ce soir, on demande un plan localisé de quartier de Sécheron. Etant membre de la commission de l'aménagement et de l'environnement, j'ai été surpris de prendre connaissance dans cette commission d'une demande du même type au niveau des anciens terrains des Services industriels, qui étaient la propriété de la Ville de Genève et qui sont devenus celle de l'Etat, pour un réaménagement total de ce périmètre à la Jonction. Nous n'arrivons pas à obtenir un plan localisé de quartier pour un secteur comme la Jonction, qui voit passer un nombre important de pendulaires. Je suis donc content d'entendre les motionnaires qui proposent un plan localisé de quartier à Sécheron, mais est-ce que cela apportera de l'eau au moulin pour obtenir un tel plan pour le quartier de la Jonction? Cela dit, je souhaite bien du courage aux habitants de Sécheron pour obtenir ce plan localisé de quartier vu les délais, mais indirectement cela fera peut-être avancer les choses à la Jonction. Il est important de voter cette motion maintenant, mais dans combien d'années aura-t-on un résultat? C'est là une autre question dans la vie publique de Genève.

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** La motion M-288 que nous examinons maintenant et qui provient du groupe des Verts rejoint parfaitement le point suivant de l'ordre du jour, la motion M-290, qui se trouve avoir été, pour l'essentiel, rédigée sous ma plume. Dans les deux cas, on parle d'aménagement; dans les deux cas, ce qui est requis, c'est que l'aménagement se fasse sans tabou. Si, dans la motion M-290, les mots «sans tabou» ne figurent pas, sous la plume des Verts, ils s'y trouvent et effectivement c'est sans crainte que ces mots sont utilisés. Ces mots sont importants, parce qu'en effet nous avons dans ce secteur-là une immense parcelle, nous avons donc une immense opportunité et cela vaut la peine d'avoir une réflexion aussi globale que possible. Il est donc juste aussi que cette réflexion, pour qu'elle soit globale, soit sans tabou. J'insiste beaucoup sur ces mots «sans tabou», parce que c'est le fond de cette motion et son intelligence aussi.

En revanche, l'amendement proposé par M. Zaugg et signé par différents groupes revient à ajouter des tabous à cette motion sans tabou. Alors, je le dis sans crainte, je voterai la motion M-288 sans amendement et j'espère bien que le groupe des libéraux fera de même. Mais, si cet amendement est accepté, c'est-à-dire que, si après avoir dit que nous ferions une réflexion libre, nous commençons déjà à limiter cette liberté, alors je ne prends rien. En effet, dans une réflexion

sans tabou, la question du parking est posée, mais si d'entrée de jeu on nous dit que ce qui est proposé ne convient pas, sans même avoir fait de réflexion, alors, évidemment, nous retombons dans nos pires travers qui consistent à nous asséner des vérités à l'aide d'expressions comme «les bancs d'en face».

En conclusion, cette motion est excellente, elle est opportune, elle arrive juste à temps, parce que le magistrat a déjà fait les deux tiers du travail, et les représentants verts à la commission de l'aménagement et de l'environnement ont pu le constater. Un certain nombre de faits sont acquis, il s'agit donc de poursuivre cette réflexion comme il a été dit, en supprimant tous les tabous avec lesquels nous nous paralysons parfois. Nous n'entrerons pas en matière concernant l'amendement; quant à la motion, nous l'applaudissons.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno (S).** Sur le projet de motion qui nous est proposé ce soir, j'avoue que le groupe socialiste est quelque peu partagé. Si nous pouvons souscrire à la motion, qui demande au Conseil administratif d'avoir une réflexion large sur le périmètre, d'être à l'écoute des doléances et des propositions des usagers du quartier de Sécheron, sachant qu'effectivement celui-ci est une grande friche et qu'il doit y avoir beaucoup de choses à inventer, en revanche, dans certains des considérants de la motion d'une partie du groupe des Verts, nous ne nous retrouvons pas. Je pense notamment à la partie qui parle de la zone industrielle et qui dit, je cite, que «le besoin est tout à fait fondé de remettre en question le principe même de conserver à cet endroit une zone industrielle au cœur de la ville, à deux pas du lac...» Je peux comprendre le souhait de certains des motionnaires, mais, pour le groupe socialiste, il est important – nous l'avons toujours défendu et c'est une position qui, pour l'instant, nous convient encore – d'avoir des zones industrielles au centre-ville et de ne pas faire de notre commune une commune qui ne vivrait que des activités commerciales de type tertiaire.

Le principe même de la zone industrielle est pour nous un principe important qu'il s'agit aussi, dans le périmètre de Sécheron, de sauvegarder. Dans ce sens, nous ne pouvons pas nous rallier aux arguments qui viennent d'être développés par M. Froidevaux, qui voudrait proposer au Conseil administratif une réflexion sans tabou, un essai de toutes les possibilités parmi lesquelles ma foi, nous, Conseil municipal, choisirions celle que nous souhaitons. Pour le groupe socialiste, il est important que dans le périmètre de Sécheron on garde la zone industrielle. Dans ce sens-là, le Parti socialiste refuse de dire au Conseil administratif: «Regardez cela avec l'Etat et avec les partenaires, y compris les usagers et les habitants du lieu, et, s'il faut que la zone industrielle saute et qu'on y mette autre chose, eh bien on le fera, cela nous convient.» En effet, nous avons à cet égard un vrai a priori, un vrai positionnement politique, notamment économique, qui veut qu'en ville de Genève on garde les zones industrielles, y compris à Sécheron.

Dans ce sens-là, nous avons un vrai problème politique par rapport à l'invite N° 3 des Verts qui demande au Conseil administratif d'«orienter son action vers la forme souhaitée par les motionnaires dans les considérants de la présente motion». Par contre, pour le reste, effectivement, le fait d'avoir une réflexion exhaustive sur le périmètre, le fait d'y inclure les doléances des usagers et des habitants du quartier ne nous pose pas de problème.

Je pense que M. Gallet a raison: une des grosses difficultés des Charmilles, à part le fait qu'il y avait des intérêts divergents entre la Ville, le Canton, différents bureaux d'architectes et des promoteurs privés, était aussi le fait qu'on n'avait pas d'image, qu'on n'avait pas pu, pas voulu, ou pas eu le temps de définir une image concrète de ce que l'on voulait faire de ce quartier et que l'on a densifié sans tenir compte de l'environnement du périmètre des Charmilles. Nous ne souhaitons pas que la même erreur se reproduise à Sécheron. Toutefois, pour nous, je le répète, une zone industrielle doit rester sur ce périmètre. J'espère m'être assez étendue sur cet objet pour que le Conseil administratif, à qui l'on va renvoyer la motion, tienne compte du fait que nous désirons être tenus informés des possibilités et que nous refusons absolument, nous, groupe socialiste, que la zone industrielle disparaisse de ce périmètre.

**M. Michel Ducret (R).** Le groupe radical partage les mêmes réserves que la représentante du groupe socialiste, d'autant que l'implantation d'une industrie de pointe dans le secteur de Sécheron est profitable à notre ville à plus d'un titre. Toutefois, nous relevons que le magistrat en charge du dossier et ses services n'ont pas attendu cette motion pour lancer une nouvelle étude en fonction des nouvelles données dans le secteur.

L'amendement que j'ai signé et qui a été annoncé tout à l'heure par M. Zaugg est important. Cet amendement demande un parking de dissuasion d'une certaine capacité. On est, à cet endroit, au débouché de l'autoroute, de la «route Suisse», et il y a bien plus de 25 000 voitures qui entrent chaque jour à Genève de ce côté-là, ne l'oublions pas. Si 800 se garent dans ce parking, ce n'est pas beaucoup, mais cela compte. Quatre cents c'est deux fois moins que 800, et je ne crois pas que ce soit une bonne chose de diminuer la capacité de ce parking.

Bien sûr, il y a d'autres solutions, il faudra d'autres parkings de dissuasion dans cette partie de la couronne de notre agglomération; il en faudra certainement un du côté de l'autoroute, de la route de Ferney-Voltaire, lorsque la ligne des Nations sera enfin réalisée, car avec le tram ce sera encore plus attractif pour ceux qui arriveront par là. Cela dit, tous les gens qui viennent de Versoix, de Bellevue et des communes avoisinantes ne passent pas par l'autoroute, qui est, je vous le rappelle, fortement surchargée chaque matin. Il y a donc énormément de gens qui

arrivent par la «route Suisse» de toute façon et il faut les accueillir, même s'il faudra d'autres parkings de dissuasion pour ceux qui arrivent par d'autres voies; car il ne faut pas croire qu'un seul équipement de ce type sera suffisant. Il est donc important que cette réalisation ait une certaine capacité.

Je vous rappelle que c'est un très bon endroit, puisqu'il est en contact, d'une part, avec le futur tram de la ligne des Nations et, d'autre part, peut-être certains l'oublient, avec le futur RER qui aura une station à cet endroit. De plus, ce parking peut présenter d'autres intérêts. Il est important, par exemple, qu'il ne soit pas complètement vide les week-ends, surtout qu'il est construit dans une région peu habitée. C'est donc une bonne chose qu'il y ait d'autres activités qui contribuent un peu à le remplir et à amener des visiteurs payants pour la Fondation des parkings, qui est un organisme qui coûte à la collectivité. Beaucoup de choses peuvent attirer les gens, outre le simple fait qu'il y a les parcs et le bord du lac à proximité. Je vous rappelle qu'il y a peut-être une possibilité d'implanter le nouveau musée d'ethnographie et, là, je rappellerai ma motion M-276 que vous avez acceptée le 25 mai pour un musée d'ethnographie dans ce secteur et qui pourrait faire le pont par-dessus les voies CFF en direction de la campagne Rigot. Je vous rappelle également qu'il y a le Jardin botanique et donc pas mal d'activités possibles dans ce secteur et que, souvent, ce qui peut retenir les gens de s'y rendre, c'est de ne pas pouvoir garer leur voiture ou de ne pas pouvoir y accéder. En ce moment, on améliore l'accès par les transports publics et on améliorera aussi l'accès en voiture, grâce à cet équipement, qui, en semaine, sera terriblement attractif pour les automobilistes.

Il y a donc toutes les raisons, Mesdames et Messieurs, d'accepter l'amendement qui vous a été proposé, car il est important, et ce même si le groupe radical reste relativement réservé pour les raisons que les socialistes ont exposées tout à l'heure sur l'ensemble de la motion.

**M. Robert Pattaroni (DC).** J'aimerais intervenir par rapport à l'ensemble de la motion. Tout d'abord, je suis heureux de constater que, pour tous les partis, l'aménagement de ce site – on devrait dire le réaménagement – est considéré comme un problème majeur de notre municipalité et qu'apparemment tous les partis sont d'accord pour que l'on garde des entreprises en ville de Genève et même, si possible, pour que l'on en implante de nouvelles.

Le travail fait par le groupe des Verts est important, le texte de sa motion est bien documenté, ses propositions correspondent à sa façon de voir les choses. Néanmoins, nous sommes quand même un peu étonnés, Monsieur le président, car le travail est en route depuis longtemps et le Conseil administratif n'a pas attendu cette motion pour aller dans sa direction. J'en veux pour preuve un article

du journal *Le Courrier* qui a paru il y a un peu plus d'une année, c'est-à-dire le jeudi 5 juillet 2001, au lendemain d'une conférence de presse à laquelle participaient M. Tornare, qui à l'époque était maire, ainsi que MM. Ferrazzino et Vaisade, article qui reprenait exactement les orientations qui sont énoncées dans cette motion. Je peux supposer que les partis de l'Alternative, qui sont sensibles à cette motion, ont toujours confiance en leurs magistrats, qui ont déjà fait depuis longtemps ce qu'on voudrait maintenant qu'ils fassent. Par conséquent, je crois qu'il faut quand même réfléchir à deux fois avant de voter cette motion. En effet, il en va aussi de la confiance que peuvent avoir les autorités, les entreprises qui souhaitent rester à Genève ou venir s'y implanter. Serono est une entreprise qui est à Genève depuis de très nombreuses années, tant mieux si elle est prospère, tant mieux si elle peut développer des emplois. On sait qu'elle est, comme d'autres, soumise à une concurrence très rude, surtout dans d'autres pays. Si nous lui avons dit qu'elle pouvait trouver un site correspondant à son attente et aux souhaits d'une très large majorité de notre Conseil, il faut dès lors avancer et ne pas retarder continuellement la réalisation du projet.

Il y avait certes un problème par rapport au relogement des artisans, mais il apparaît qu'une solution a pu être trouvée. Cet obstacle à l'époque était la seule objection que l'on pouvait relever dans cet article, mais ce problème a été réglé.

Nous en venons aux invites de la motion. La première demande des informations. Or les motionnaires l'ont dit eux-mêmes: le Conseil administratif a promis, dans sa réponse à la motion M-138, de donner des informations. Nous qui n'avons pas de représentant à l'exécutif n'allons pas reprocher au Conseil administratif de ne pas nous informer alors même qu'il en a fait la promesse et que, il faut le dire, par rapport aux problèmes essentiels, il assume son rôle d'informateur. Cette demande est quand même un peu impertinente; heureusement, elle ne vient pas de nous!

La structure de concertation, elle, existe depuis des années entre l'Etat et la Ville de Genève. A-t-elle été dissoute? Est-ce que la Ville ne peut pas faire valoir son point de vue? Ce serait étonnant quand on connaît la qualité des représentants de la Ville de Genève.

Quant à l'image directrice, je viens de l'évoquer, elle a été présentée il y a un peu plus d'une année. Que reste-t-il donc de cette motion? L'amendement relatif aux parcs de stationnement? Si on devait discuter d'un amendement au sujet de ces parcs, ce serait sans doute un débat distinct de cette motion, mais nous rejoignons totalement l'argumentation que M. Ducret vient de présenter. En conclusion, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs, à rejeter cette motion.

**Le président.** Nous reprendrons ce débat après la pause.

**11. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**12. Interpellations.**

Néant.

**13. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 19 h.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif .....	1670
2. Communications du bureau du Conseil municipal .....	1670
3. Prestation de serment de M <sup>me</sup> Monique Cahannes, remplaçant M. Roger Deneys, conseiller municipal démissionnaire .....	1672
4. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 5 811 000 francs destiné au renouvellement de certains véhicules spécifiques du SIS durant les années 2002 à 2005 (PR-243) .....	1673
5. Rapport d'activité 2001 de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique (Fondetec) (D-32) .....	1703
– Motion de M. Jean-Marc Froidevaux: «Comment avait-on dit qu'on ferait? (Fondetec)» (M-327) .....	1726
6. Interpellation de M <sup>me</sup> Melissa Rebetez: «Pour un accès du plus grand nombre au passage piétonnier sous le pont du Mont-Blanc» (I-70) ...	1733
7. Motion de M <sup>me</sup> Renate Cornu, MM. Guy Dossan et Georges Queloz: «Pour le rétablissement d'un fonds d'équipement des corps de musique» (M-284).....	1733
8. Motion de MM. Daniel Künzi, Georges Breguet, Jean-Charles Lathion, Bernard Lescaze, Bernard Paillard, M <sup>mes</sup> Marie-France Spielmann et Virginie Keller Lopez: «Pour une augmentation des crédits de la Ville de Genève à la création cinématographique» (M-286).....	1741
9. Motion de MM. Roman Juon et Roger Deneys: «Aussi des vélos électriques pour les fonctionnaires!» (M-287) .....	1748
10. Motion de M <sup>mes</sup> Vanessa Ischi Kaplan, Christina Matthey, MM. Georges Breguet, Roberto Brogгинi, Marc Dalphin, Alain Gal-	

let, Alain Marquet, Jean-Pascal Perler et Damien Sidler: «Pour un avenir durable du quartier de Sécheron, demandons un plan directeur de quartier» (M-288) .....	1756
11. Propositions des conseillers municipaux .....	1765
12. Interpellations .....	1765
13. Questions écrites .....	1765

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*